

## AUJOURD'HUI

### Éditorial

La langue de la cour d'école : à une situation spéciale, Québec doit donner un traitement spécial. L'éditorial de Jean-Claude Leclerc.  
**Page A - 12**

### Idées

Le ministre de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, commente le rapport-choc du Conseil des affaires sociales sur le pauvre au Québec.  
**Page A - 13**



Dominique Demers

### Les 300 meilleurs livres pour enfants

Les lecteurs du Plaisir des livres connaissent la signature de Dominique Demers. Notre collaboratrice vient de publier une liste commentée des 300 meilleurs livres pour enfants. Elle a prêté son sourire à notre photographe et s'est laissée interroger. **Page D - 1**



Jacques Hélu

### Compositeur par choix

La vocation de compositeur est arrivée précocement à Jacques Hélu. Il n'a jamais depuis dévié de son idéal et est devenu l'un de nos plus brillants compositeurs. Une entrevue de Marie Laurier. **Page C - 1**

### Nettoyer la cour grâce au désencrage

Avec sa politique sur les usines de désencrage, Québec vise avant tout à « nettoyer notre cour », selon le ministre délégué aux Forêts, Albert Côté. **Page B-1**

### Hydro-Québec nie

Hydro-Québec nie avoir exporté aux États-Unis des huiles contaminées aux BPC. **Page A - 3**

### Les alliances se cherchent

Avec le démantèlement de facto du Pacte de Varsovie, les alliances en Europe se cherchent une nouvelle identité, à deux mois d'un sommet majeur de l'OTAN et au lendemain du nouveau défi hongrois. **Page A-7**

### « Désarmez tous les civils blancs »

Le Front démocratique uni, coalition noire d'Afrique du Sud, appelle les autorités à désarmer tous les civils blancs, devant la montée des groupes d'extrême-droite pro-apartheid. **Page A-5**

## La loi 160 coûtera 10 millions\$ de plus que prévu à la CSN

### Les syndiqués exigent le remboursement intégral des amendes

Josée Boileau

LA LOI 160 coûtera dix millions \$ de plus que prévu à la CSN à la suite de la décision prise hier par le congrès d'obliger la centrale à rembourser l'intégralité des amendes imposées à ses membres. Au départ évalué à quatre millions \$, le montant de cette indemnisation grimpe maintenant à 14 millions \$.

Cette somme s'ajoute aux deux millions \$ que la CSN a déjà consacrés pour aider ses syndicats à ré-

cevoir les cotisations suspendues par la loi 160. Au total, celle-ci aura donc coûté 16 millions \$ à la centrale.

La direction de la CSN avait déjà prévu verser un montant de 110 \$ aux employés du secteur public qui avaient subi des représailles pour avoir fait trois jours et plus de grève illégale l'automne dernier.

Mais pour les délégués du secteur public, cette prestation était loin d'être suffisante pour des syndiqués qui ont vécu les dernières négociations « avec beaucoup d'amertume », comme l'a dit l'un d'entre eux.

Une dizaine de syndicats du sec-

teur hospitalier ont donc déposé un avis de motion pour faire en sorte que tous les salaires perdus par les grévistes soient remboursés.

Le président de la centrale, Gérald Larose, Monique Simard, réélue la veille première vice-présidente, et Catherine Louméde, présidente de la Fédération des affaires sociales, ont eu beau longuement expliquer les tenants et aboutissants de cette motion, les conséquences qu'elle pourrait avoir, le dangereux précédent qu'elle crée, rien n'y fit. Au terme de près de trois heures d'un débat commencé jeudi soir et qui s'est terminé

hier matin, les délégués du 55e congrès se sont finalement prononcés en faveur de la demande du secteur public.

En conférence de presse par la suite, M. Larose a refusé d'y voir une remise en question des différentes directions de la centrale syndicale.

« Les gens sont toujours un peu en appétit de se faire compenser et c'est normal. La décision a été prise en toute connaissance de cause, après un débat d'une très haute qualité démocratique », a-t-il commenté.

Pour la CSN, dont le budget global

**Voir page A-14 : CSN**

## Lavalin décroche un contrat de 1,8 milliard\$ pour désembouteiller la ville de Bangkok

BANGKOK (AFP, PC) — Le groupe québécois Lavalin International a été choisi pour construire un système de transport en commun à voies élevées dans la ville de Bangkok, la capitale de la Thaïlande. La nouvelle a été confirmée, hier, par les autorités de la banque thaïlandaise Thai Farmer Bank qui ont toutefois indiqué que l'entreprise québécoise (LIG) devait encore recevoir l'approbation finale du ministre de l'Intérieur et du cabinet.

La banque et la compagnie québécoise — qui est déjà son adviseur financier sur place — tentent en participation une levée de fonds d'ici

le 24 mai pour apporter au gouvernement thaïlandais les garanties comme quoi le groupe peut mener à terme le projet de 40 milliards de bahts ou 1,8 milliard \$ canadiens, selon les autorités bancaires.

Lavalin International a été sélectionné, mercredi, par un comité spécial du ministère de l'Intérieur, comme concessionnaire du projet Skytrain qui vise à trouver une solution aux fameux embouteillages dans la capitale thaïlandaise.

La ville de Bangkok ne possède aucun chemin de fer de transport public et son système routier est médiocre, ce qui apparaît symptoma-

tique des problèmes structurels croissants en Thaïlande.

Une compétition féroce entre Lavalin et Asia-Euro Consortium (AEC) a précédé la décision prise hier.

L'Agence de nouvelles thaïlandaise (Thai News Agency) avait publié au début de l'année que AEC avait reçu en date de la fin de 1989, une lettre d'intention de Expressway and Rapid Transit Authority dans laquelle la société de la Couronne thaïlandaise exprimait l'avis qu'elle souhaitait voir AEC s'occuper du projet.

Le cabinet devait cependant donner son approbation finale au consor-

tium pour qu'il puisse construire le système. Mais le gouvernement, semble-t-il, ne l'a pas fait.

Selon des sources de la Thai Farmer Bank, la banque a reçu des lettres d'appui au projet de 26 institutions financières dont d'importantes banques étrangères, entre autres du Japon, Mitsui, Dai-ichi Kangyo et Sumitomo.

La date du début du projet n'a pas encore été fixée, mais il prendrait cinq ans à réaliser. Il bénéficierait d'un emprunt privilégié de quelque 16 milliards de bahts (740 millions \$).

**Voir page A-14 : Lavalin**



PHOTO JACQUES GRENIER

### Courir sous la pluie pour vaincre le cancer

Une centaine d'hommes et de femmes d'affaires ont mis à l'épreuve leurs souliers de course dans le centre-ville de Montréal, hier, à l'occasion du premier défi Corporatif Canderel, destiné à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer. Les sociétés participantes se disputaient la Coupe Canderel et plusieurs autres prix, avec des équipes de médias, de la police de la CUM, et du service des incendies de Montréal.

## Les libéraux à Ottawa accepteraient un rapport unanime malgré les divisions internes

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DANS l'incapacité de s'entendre en matière constitutionnelle, le parti libéral fédéral est sur le point de passer outre aux objections d'une poignée d'irréductibles pour se rallier à un consensus des trois partis sur l'accord du lac Meech.

Hier matin, les quatre membres libéraux du comité spécial sur la Constitution ont obtenu le feu vert du chef Herb Gray pour continuer à participer à une seule et même ébauche des recommandations du groupe, une décision qui paverait la

voie à la publication au milieu de la semaine prochaine d'un rapport unanime.

Même si le caucus libéral au grand complet aura en fin de journée lundi une ultime occasion de se faire valoir, les cadres parlementaires du parti laissent en effet entendre que la cause d'une seule et unique série de recommandations est à peu près entendue.

« Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis mercredi », soutient le whip du parti, le député Jean-Robert Gauthier, qui décrivait hier le projet d'un rapport unanime comme « très vivant ». À son avis, il

ne restait vraiment qu'à resserrer le texte des conclusions finales du comité pour que soit menée à terme sa mission.

« Nous travaillons encore ensemble, sur une seule ébauche », confirme le critique libéral à la justice Robert Kaplan à l'entrée de la session de travail du comité hier après-midi. Même s'il refuse de s'avancer davantage, il prédit qu'à moins d'un contretemps, il y a de « fortes possibilités » que le rapport sera prêt dès le milieu de la semaine prochaine. « Il y en aura toujours qui ne pourront pas y souscrire », ajoute le député torontois, confirmant qu'il ne s'attend pas à rallier tous ses collè-

gues libéraux au consensus qui émerge du comité Charest.

Mercredi dernier, lors de la dernière discussion générale du caucus libéral sur la question constitutionnelle, au moins huit députés ont maintenu leur opposition systématique à toute solution qui verrait l'accord adopté intact.

« J'ai des collègues qui ne comprennent absolument rien à la gravité de la situation actuelle », s'exclame sur le ton de l'exaspération le député de St-Denis Marcel Prudhomme qui constate cependant : « une majorité du caucus se dégage

**Voir page A-14 : Libéraux**

## Wajda colle encore à l'actualité

Francine Laurendeau

Envoyée spéciale à Cannes

CANNES — Après *L'Homme de marbre* (la destruction d'un des mythes de la période stalinienne) et *L'Homme de fer* (la montée de Solidarnosc), on s'attendait à tout le moins du cinéaste polonais Andrzej Wajda à une sorte d'hymne victorieux de la gloire de l'explosion des dictatures communistes de l'est de l'Europe. Eh bien pas du tout !

Dans *Korczak*, il remonte plutôt au début des années 40 pour évoquer la figure héroïque de Janusz Korczak, un personnage bien connu des Polonais, médecin et décideur d'être solidaire de ses 200 enfants. D'abord enrôlé avec eux dans le ghetto de Varsovie, il les accompagne au camp d'extermination de Treblinka. Un film sobre et authentique, en noir et blanc, d'une beauté austère. À l'heure où l'antisémitisme réapparaît en Europe de l'Est, Korczak est d'une incontestable actualité.

D'autant plus incontestable que vendredi matin la France venait de s'éveiller dans la consternation : la radio annonçait le crime abject perpétré dans le cimetière juif de Carpentras. Carpentras, avons-nous appris du même coup, est depuis le XVIIe siècle la cité historique du judaïsme européen (Les pus vieilles synagogues européennes se retrouvent à Prague et à Carpen-

**Voir page A-14 : Wajda**

## Bourassa amorce la deuxième ronde de négociations

Pierre O'Neill

— À LA DEMANDE expresse du premier ministre Mulroney, les négociations entre les provinces dissidentes et le Québec, visant à sortir de l'impasse constitutionnelle, portent sur la deuxième ronde de négociations.

Réitérant que l'entente du lac Meech étant déjà le fruit d'un compromis et que le Québec n'y voit pas de place pour plus de compromis, Robert Bourassa a clairement indiqué hier que les tractations « confidentielles » qu'il mène avec les autres premiers ministres n'ont pas pour objet de l'amender, mais plutôt de la ratifier après s'être entendu sur la portée de la deuxième ronde de négociations constitutionnelles.

En conférence de presse à ses bureaux de l'Hydro-Québec à Montréal, M. Bourassa a déclaré qu'il est techniquement invraisemblable d'amender l'accord du lac Meech avant l'échéance du 23 juin. Puis il a ajouté : « Il faut donc s'orienter sur la deuxième ronde de négociations. On ratifie l'accord tel qu'il est, parce qu'on a pas le temps de l'amender. Et on met l'accent sur la deuxième ronde ».

Interrogé sur le rôle que joue le premier ministre Mulroney dans ces pourparlers, M. Bourassa a révélé que c'est lui qui est à la source de cette initiative : « M. Mulroney n'a pas demandé que l'on modifie l'accord du lac Meech. Il veut que l'on discute de la deuxième ronde de négociations ».

Au cours des derniers jours, le premier ministre du Québec a multiplié les conversations téléphoniques avec plusieurs de ses homologues provinciaux. Et il est prévu que ces entretiens se poursuivront tout au long du week-end prochain, notamment avec le premier ministre Filmon du Manitoba.

**Voir page A-14 : Bourassa**

**Bonheur fou** François Gravel



Bonheur fou est un roman de rencontres. Rencontre de l'histoire et de la fiction. Rencontre d'un médecin, personnage aussi curieux que poète, et d'une religieuse, fondatrice et supérieure de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, aussi croyante que femme d'affaires.

François Gravel, après *La Note de passage*, *Benito* et *L'Effet Summerhill*, continue de construire une œuvre teintée de tendresse et d'humour.



Boréal

304 pages - 19,95\$

## Paul Martin demeure confiant

CALGARY (PC) — Le candidat à la direction du Parti libéral Paul Martin croit qu'il pourrait ravir la couronne de Jean Chrétien s'il parvient dans les semaines qui restent avant l'ultime rencontre de Calgary, à amener le candidat favori à se prononcer sur les questions importantes.

« Si je suis capable dans les prochaines semaines, à aborder le fond des choses et la vision du pays, je gagnerai », a déclaré, hier, M. Martin aux étudiants d'une école secondaire de Calgary.

Que Jean Chrétien évite les questions comme le lac Meech, la TPS (taxe sur les produits et services), le

déficit national et les problèmes d'environnement ne peut que lui nuire dans les dernières semaines de la campagne qui se termine le 23 juin avec le congrès, estime M. Martin. M. Martin a ajouté : « Les Libéraux savent qu'ils choisissent le futur premier ministre du Canada et ils voudront quelqu'un capable de les conduire dans les années 90 et non quelqu'un qui s'embrouille comme il le fit dans les années 60 et 70 ».

Un sondage de la Presse Canadienne indique que Jean Chrétien bénéficie de l'appui de 62 % des délégués, trois fois plus que Paul Martin. En Alberta, que Paul Martin voyait comme un bastion pour lui, il suit Jean Chrétien dans une proportion

de 10 pour 1 dans les faveurs des délégués.

Cependant le candidat Martin n'admet pas ces résultats.

« Ces chiffres ne sont pas exacts », a-t-il estimé.

« On n'a pas tenu compte de l'appui que m'apportent les jeunes et les femmes », a-t-il soutenu.

Pour sa part, Sheila Copps ne semble pas déranger Paul Martin. Il n'apparaît pas préoccupé par le fait que plusieurs délégués qu'il qualifie « d'incertains » (soft) à l'endroit de Jean Chrétien, pourraient lui préférer Sheila Copps.

Il croit donc à une course à deux...

## GESTION DES ÉCOLES

# Québec bougera le moins possible sur le droit des minorités linguistiques

Jean-Pierre Proulx

OTTAWA — LE MINISTRE de l'Éducation, M. Claude Ryan, a déclaré hier que le Québec « bougera le moins possible » pour donner suite au jugement Mahé sur le droit des minorités linguistiques à gérer leurs écoles, tant que les tribunaux n'auront pas clarifié les questions constitutionnelles relatives à la loi 107.

Cette loi vise à remplacer le régime des commissions scolaires confessionnelles par des commissions linguistiques.

M. Ryan était hier midi l'invité de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa dans le cadre d'un colloque de juristes chargés de conseiller les minorités francophones pour la mise en oeuvre dans chaque province du jugement Mahé.

Ce jugement rendu par la Cour suprême du Canada en mars dernier et fondé sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, accorde aux minorités linguistiques le droit de gestion et de contrôle de leurs écoles partout où le nombre le justifie.

Le jugement Mahé accorde évidemment ce même droit à la minorité anglophone du Québec et M. Ryan a voulu en montrer les implications pour le Québec.

Sur le fond, M. Ryan a dit d'abord que la reconnaissance de ce droit au plan constitutionnel ne « causait aucune difficulté à son gouvernement ». À son avis, le jugement ne vient pas non plus dire aux provinces comment régir ce droit.

Le ministre s'est cependant montré plus « perplexe » quant à la partie du jugement qui traite de l'harmonisation entre les droits confessionnels garantis par l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 et les droits linguistiques garantis par l'article 23 de la Charte.

La conjugaison des deux types de droit pourrait, a-t-il dit, entraîner sur un même territoire la création de six réseaux de commissions scolaires. « Je suis convaincu qu'il est impossible de laisser se créer une prolifération de structures scolaires sans que nous soyons appelés à en payer un prix très élevé. Il faut une vision intégrée de manière à ce que cela devienne viable ».

Il a, à cet égard, dit sa conviction que le modèle de commissions scolaires linguistiques « concilie la primauté qu'il faut donner aux facteurs linguistiques dans l'aménagement des commissions scolaires, et le respect fondamental des valeurs religieuses auxquelles tiennent les parents ».

Le ministre a par ailleurs reconnu que le jugement Mahé forcerait le gouvernement à être plus attentif aux préoccupations linguistiques et culturelles des anglophones dans l'a-

ménagement des programmes pédagogiques.

À son avis, les propos de la Cour suprême qui remet aux minorités l'établissement des programmes « pourrait se traduire tantôt par l'ajout d'un cachet culturel et linguistique distinct aux programmes d'études provinciaux, tantôt par la mise en oeuvre de programmes particuliers qui, tout en répondant à des exigences propres de la minorité, ne viendraient pas annuler ou contredire les programmes provinciaux, tant par une participation active et directe à la préparation même des programmes provinciaux ».

M. Ryan ne s'en est pas moins interrogé sur ce que pourrait vouloir dire l'obligation constitutionnelle que les programmes soient dorénavant compatibles « avec les préoccupations linguistiques et culturelles de la minorité ».

En vertu de « quels critères » en serait-il ainsi, et l'exigence nouvelle, s'est-il demandé, « devra-t-elle se traduire dans de nouveaux modes institutionnalisés de participation de la minorité linguistique à la préparation des programmes ? ».

M. Ryan a dit ne pas pouvoir, pour l'heure, répondre à ces questions. « Toutefois, a-t-il insisté, le ministère de l'Éducation offre une direction commune et unique à l'ensemble des commissions scolaires et des écoles du Québec. Il s'agit là d'un acquis précieux pour l'unité du système d'enseignement et de la société québécoise. Il faut qu'une société, par-delà ses diversités, soit porteuse d'unité. Il faut aussi qu'elle soit capable de se donner une direction unifiée. Il ne m'apparaît pas souhaitable en conséquence que l'on veuille réorganiser toutes les structures du ministère de l'Éducation suivant un principe de division inspiré de la langue ou de la religion ».

Aux représentants des minorités, M. Ryan a par ailleurs rappelé qu'un Québec fort constituait « la base de l'équilibre » qui peut assurer le devenir des francophones hors Québec. « Quand nous insistons pour affirmer nos prérogatives ou pour nous défendre, nous travaillons dans le sens de nos intérêts profonds ».

La voie préférentielle d'intervention du Québec, a-t-il cependant ajouté, pour venir en aide aux francophones, est celle de la collaboration intergouvernementale.

## Rémillard veut renforcer l'entente franco-québécoise

Jean-Paul Bury de la Presse Canadienne

PARIS — Le ministre de la justice du Québec Gil Rémillard, arrivé à Paris hier matin pour une visite de cinq jours en France, a longuement rencontré dans l'après-midi son homologue français, Pierre Arpaillange.

Les deux ministres ont notamment évoqué la possibilité de renforcer et de développer l'entente signée entre les deux pays en 1977. Il s'agit principalement de favoriser l'accessibilité à l'aide juridique ou encore de développer la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires et de garde d'enfants.

Dans la perspective de la réforme du Code civil du Québec, M. Rémillard s'est aussi entretenu avec le garde des sceaux français des problèmes de bioéthique autour des questions aussi controversées que les contrats de grossesse, la procréation médicalement assistée, l'expérimentation sur un malade consentant ou la disposition de prélèvements humains.

Le ministre québécois, interrogé par la Presse Canadienne, s'est dit « très intéressé » par la mise en place, en France d'un comité d'éthique, chargé de guider la réflexion des juristes dans ce domaine, où la science a pris le pas sur la loi. « C'est quelque chose que je suis en train d'examiner. Je regarde l'expérience française avec intérêt » a-t-il déclaré. Il a indiqué qu'un pareil comité pourrait très bien être mis en place au Québec.

Avant son entretien à la chancellerie française, M. Rémillard avait pu rencontrer, lors d'un déjeuner offert à la résidence du délégué général du Québec Marcel Bergeron, plusieurs diplomates français qui l'ont interrogé sur la question constitutionnelle. « Je perçois en France beaucoup d'intérêt mais pas vraiment d'inquiétude » a indiqué M. Rémillard en réaffirmant sa confiance quant aux chances de trouver un accord de dernière heure, le 23 juin.

Après Paris, le ministre Rémillard se rendra en début de semaine prochaine dans le midi de la France, à l'Université d'Aix-Marseille III, où il sera fait docteur honoris causa.

## Nomination de six nouveaux juges dont Maximilien Polak

QUÉBEC (PC) — L'ancien député libéral de Sainte-Anne, Maximilien Polak est au nombre des six juges dont la nomination à la Cour du Québec a été annoncée hier au cabinet du ministre de la Justice Gil Rémillard.

M. Polak, âgé de 60 ans, qui est originaire de Leiden, en Hollande, a été admis au Barreau en 1958. Il s'était fait élire aux élections générales de 1981 et 1985 comme représentant libéral de Sainte-Anne à l'Assemblée nationale.

Au dernier scrutin, le 25 septembre 1989, M. Polak n'avait pas sollicité un renouvellement de mandat.

Ancien juge de la Cour municipale de Côte Saint-Luc, ancien vice-président de la Commission des écoles protestantes de Montréal et de la Commission scolaire de l'Île de Montréal, le juge Polak sera affecté à la chambre criminelle et pénale dans la division de Montréal.

Le juge Claude H. Chicoine, originaire de Verchères, admis au Barreau en 1969 et qui sera affecté à la chambre civile, comble la vacance créée, en janvier, par la mise à la retraite du juge Gilles Filion.

Les quatre autres nominations, qui portent à 285 le nombre de juges à la Cour du Québec, sont les suivantes :

Le juge Jean Gravel, admis au Barreau en 1978, qui sera affecté à la chambre de la jeunesse de la division de Montréal, avec résidence à Valleyfield.

Le juge Louis-A. Legault, admis au Barreau en 1973, jusqu'ici juge de



Maximilien Polak

la Cour municipale de Lachine depuis 1980.

La juge Rolande Matte, admise au Barreau en 1978, jusqu'ici substitut du procureur général à Montréal, qui sera affectée principalement à la chambre criminelle et pénale dans la division régionale de Montréal, avec résidence à Montréal.

Le juge François Renaud, admis au Barreau en 1966, sera affecté principalement à la chambre criminelle et pénale dans la division régionale de Montréal, avec résidence à Saint-Jérôme.



Remplacez votre pomme de douche ordinaire par un modèle à débit réduit et économisez environ le tiers de votre consommation habituelle d'eau chaude. De plus, vous ferez des économies d'énergie!

Voici le premier de toute une série de moyens simples et efficaces pour éliminer graduellement le gaspillage sans diminuer votre confort.

Parmi plusieurs modèles de pomme de douche à débit réduit, nous en avons retenu deux : Le Shower Massage<sup>MD</sup> SM-22 ou SM-33. De plus, à l'achat de l'un ou l'autre de ces deux modèles, Hydro-Québec et Teledyne Water Pik vous rembourseront par la poste la somme de 15 \$.

Achetez votre pomme de douche à débit réduit et demandez ensuite votre remboursement de 15 \$ par la poste en utilisant le bon ci-dessous. Assurez-vous de bien satisfaire à toutes les conditions.



Remboursement postal de 15 \$ à l'achat d'une pomme de douche Teledyne Water Pik modèle SM-22 ou SM-33.

Pour recevoir votre remboursement, achetez une pomme de douche Shower Massage<sup>MD</sup> de Teledyne Water Pik, modèle SM-22 ou SM-33.

Remplissez ensuite ce bon, joignez-y les originaux de votre coupon de caisse et du code CUP (voir exemple) provenant du dessous de la boîte, et postez le tout à :

REBOURSEMENT POMME DE DOUCHE  
C.P. 2000, succ. B  
Longueuil J4L 4G7

NOM \_\_\_\_\_  
PRENOM \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Province \_\_\_\_\_  
Tél. : ( ) \_\_\_\_\_  
Nom du magasin \_\_\_\_\_  
Prevoir de 6 à 8 semaines pour recevoir votre remboursement.

TELEDYNE WATER PIK Hydro-Québec

Conditions de l'offre :  
VALABLE ENTRE  
LE 16 AVRIL ET LE 31 JUILLET 1990  
Remboursement par la poste seulement  
Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre.  
Réserve aux résidents du Québec.  
Limite de 3 remboursements  
par famille ou par adresse  
CE BON N'EST PAS REBOURSEMENT CHEZ  
LE DÉTAILLANT, À HYDRO-QUÉBEC OU  
CHEZ TELEDYNE WATER PIK.

## Hydro-Québec nie avoir exporté des BPC contaminés aux É.-U.

d'après la Presse Canadienne

La société Hydro-Québec assure n'avoir autorisé le transport d'aucune huile contaminée aux BPC vers les États-Unis au cours des dernières années.

Si bien que le conseiller scientifique au vice-président à l'Environnement à Hydro-Québec, Louis-Philippe Roy, est incapable d'expliquer l'information parue dans *The Globe and Mail* d'hier selon laquelle des huiles appartenant à Hydro-Québec et contenant des BPC auraient été retrouvés dans l'État de New York au centre de transfert *Frontier Chemical Waste Process*, à Niagara Falls.

« À chaque fois qu'on a fait une opération d'exportation, on a émis des communiqués de presse. On l'a fait en 1988 et 1989. Le dernier envoi remonte à juin 1989 quand on a expédié vers la Grande-Bretagne. » Toutes les huiles contenant au-

delà de 50 parties par million de BPC sont entreposées ou encore décontaminées sur place. Celles qui ont une concentration de BPC inférieure à 50 parties par million sont envoyées aux firmes autorisées pour la décontamination ou encore l'incinération (certaines cimenteries).

M. Roy ne voit pas quel avantage aurait une compagnie à qui des huiles de BPC d'Hydro-Québec sont confiées à des fins énergétiques (les cimenteries) d'envoyer ces huiles à des centaines de kilomètres avec tous les problèmes de transport susceptibles de survenir.

L'article du quotidien torontois réfère à des concentrations de BPC de 28 000 à 32 000 parties par million alors que la moyenne de concentration des huiles minérales d'Hydro-Québec se situe à 200 000 parties par million.



PHOTO PC

Hydro-Québec nie avoir exporté illégalement vers les États-Unis des huiles contaminées aux BPC, comme le rapportait hier un quotidien torontois.

« Je ne vois pas comment on peut arriver à augmenter la concentration », de dire M. Roy.

Ce dernier a bien hâte de connaître les résultats des enquêtes menées par le ministère de l'Environnement de l'Ontario, et des ministères fédéraux de l'Environnement

et du Transport.

Il est illégal pour les compagnies canadiennes de transporter des BPC aux États-Unis sans autorisation préalable pour y faire détruire des huiles contenant des BPC dans une proportion plus élevée que 50 parties par million.

## Nortex poursuivra les deux auteurs du déversement

Caroline Montpetit

LA COMPAGNIE Nortex entend poursuivre les deux individus qui ont déversé ses déchets toxiques sur un terrain privé non-autorisé, à Saint-Bernard de Lacolle. Nortex prétend que ces individus se sont présentés chez elle comme étant des « récupérateurs » de déchets toxiques, à qui elle avait demandé d'entreposer les barils dans un lieu « sécuritaire ».

La compagnie affirme d'autre part qu'elle a l'intention de travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement pour rétablir les faits dans cette histoire de déversement.

« Ces deux individus nous ont dit qu'ils étaient des récupérateurs, et notre entente avec eux était que les contenants devaient être transportés et entreposés dans un lieu sûr », a expliqué hier M. Marc Brochu, superviseur administratif chez Nortex.

M. Brochu n'a pas pu identifier le site, autorisé par le ministère, où les contenants devaient être entreposés.

Mardi dernier, les deux « récupérateurs » étaient arrêtés par la police verte du ministère de l'Environnement et par la Sûreté du Québec, alors qu'ils s'approprièrent à déverser sur le terrain d'un fermier non avisé une centaine de barils de résine, provenant de Nortex, qu'ils transpor-

taient dans leur camion.

Alerté par le bruit, le propriétaire du terrain, M. Michael Murray, a immédiatement appelé la police pour faire arrêter les contrevenants.

« Le contrat de transport entre ces individus et Nortex est entre les mains du ministère de l'Environnement, et ce sera aux enquêteurs d'établir notre part de responsabilité dans l'affaire. Mais nous leur avons clairement expliqué que Nortex est une compagnie qui recycle ses déchets, poursuit M. Brochu. Les déchets de résine produits par la compagnie de panneaux de fibre de verre, sont généralement réutilisés à l'intérieur de l'usine ou entreposés sur place. »

M. Brochu n'a pas voulu dévoiler le nombre de contenants de déchets toxiques que produit la compagnie de panneaux de fibre de verre, susceptibles de polluer l'environnement.

« Cette résine est catalysée et elle n'est pas dangereuse. C'est la première fois que nous donnons un contrat de transport à quelqu'un », poursuit M. Brochu.

Au ministère de l'Environnement, on était muet hier sur les résultats de la perquisition menée par les enquêteurs du ministère de l'Environnement ont fait chez Nortex. C'est à partir de ces données, le contentieux du ministère décidera s'il poursuivra ou non les individus pris sur le fait, et la compagnie.

## Ciaccia suggère que le fédéral achète le parc d'Oka et le cède aux Mohawks

Caroline Montpetit

LE PARC d'Oka, occupé depuis plus d'une semaine par les Mohawks de Kanesatake, pourrait être racheté par le gouvernement fédéral et cédé aux Indiens, à l'issue de négociations entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et le Conseil de bande Mohawk de Kanesatake.

C'est l'hypothèse qu'envisage le ministre québécois des Affaires indiennes, John Ciaccia, pour régler « dans la sérénité » le problème des revendications territoriales des Mohawks à Oka. Le ministre Ciaccia suggère que cette transaction se fasse dans le cadre de négociations globales pour la définition du terri-

toire indien à Kanesatake.

« Les Mohawks d'Oka ont un problème d'unification de leur territoire. La cession de ce terrain serait un début de règlement à ce problème », dit-il.

M. Ciaccia a fait cette suggestion au gouvernement fédéral, après que le maire d'Oka, Jean Ouellette, se soit engagé verbalement mardi dernier à suspendre indéfiniment les travaux d'agrandissement du golf dans le territoire, à la condition que les Indiens lèvent les barricades qui l'entourent.

« Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, a accueilli favorablement cette proposition. Mercredi dernier, j'ai rappelé le maire Ouellette et je lui ai fait part de la possibilité pour le gouvernement fé-

déral de racheter le terrain », poursuit M. Ciaccia.

Le maire d'Oka n'était pas disponible hier pour commenter la suggestion de M. Ciaccia.

En suggérant de céder ce territoire, M. Ciaccia essaie de régler une situation conflictuelle qui perdure à Oka depuis plus d'un siècle.

« Les Mohawks sont présents dans la région d'Oka depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. En 1867, ils ont vécu des frictions avec le Séminaire du Saint-Sulpice et en 1940, ils se sont opposés à la vente de terrains par les Sulpiciens. En 1945, le gouvernement fédéral a acheté 59 lots qu'il a cédés aux Mohawks. Le territoire sur lequel la municipalité veut permettre l'agrandissement du golf comporte un cimetière indien, et ce cimetière a une valeur symbolique pour les Mohawks », poursuit M. Ciaccia.

Aucun des trois paliers de gouvernement ne s'engage à négocier tant que les Mohawks maintiendront les barricades sur le territoire.

« Nous ne prendrons aucune décision dans ce sens avant d'avoir con-

sulté la population, a déclaré de son côté Lourina Montour, secrétaire du chef au Conseil de bande. C'est le genre d'engagement que nous n'accepterons que lorsque nous le verrons écrit et signé. » M. Ciaccia rencontrait hier le chef de bande de Kanesatake, Georges Martin, pour soumettre sa suggestion. Les Mohawks doivent lui remettre une réponse lundi ou mardi.

Le regroupement des citoyens d'Oka, parrainé par les médecins Jacques Imbeau et Guy Dubé, et qui s'oppose aux revendications territoriales Mohawk, a vivement rejeté la proposition de M. Ciaccia, déclarant qu'elle démontrait une fois de plus « son insensibilité et son manque de compréhension de la situation ».

Le regroupement affirme que cette suggestion a été soulevée sans l'assentiment de la population d'Oka, et qu'il est « inacceptable » pour le ministre de faire porter le fardeau du règlement des problèmes territoriaux des Mohawks par les citoyens d'Oka.

## Micheline Poulos coupable d'homicide involontaire

d'après la Presse Canadienne

MICHELLE POULOS a été reconnue coupable hier sous une accusation réduite d'homicide involontaire, au palais de justice de Montréal, relativement à la mort de Frank Guzzo, 58 ans, tué de six coups de feu à la tête le 5 janvier dernier, à Côte-Saint-Luc.

Mme Poulos, qui est âgée de 36 ans, avait subi son procès sous une accusation de meurtre au premier degré.

Le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, prononcera la sentence mardi prochain. En attendant, Mme Poulos a été remise en liberté.

Le jury, composé de sept femmes et cinq hommes a rendu son verdict hier après-midi. Il avait entrepris ses délibérations mercredi après-midi.

La preuve a révélé que Guzzo, qui se croyait faussement atteint du cancer, avait été tué à sa propre demande.

L'autopsie a démontré qu'il souffrait plutôt d'artériosclérose généralisée.

Dans son adresse au jury, mercredi, le juge Martin avait ouvert la porte à cinq possibilités de verdict : coupable de meurtre prémédité, non prémédité ou d'homicide involontaire, ou non coupable pour cause d'aliénation mentale ou non coupable tout simplement.

L'avocat de Mme Poulos, Me Robert Sacchitelle, a annoncé son intention de demander une sentence suspendue.

## Qui Sait ...

si vous n'en profitez pas vous même ?



## MONSIEUR JOHNSON, VOUS AVEZ DÉCLARÉ LE 20 AVRIL 1989:

« Le gouvernement doit agir de façon raisonnable »

C'est-à-dire, selon le ministre qui prenait la parole devant l'Association des directeurs généraux des établissements de santé du Québec, et, comme l'ont rapporté plusieurs journaux, tenir compte de ce qui se paye dans le secteur privé pour des emplois équivalents et prendre en considération la capacité de payer de l'État »

**Les ingénieurs du gouvernement abondent dans le même sens:**

En premier lieu, ils sont raisonnables en réclamant seulement l'équité salariale avec les autres ingénieurs du Québec. Cette demande de réajustement a été établie à partir des enquêtes salariales publiées par l'Ordre des ingénieurs du Québec.

En deuxième lieu, ils voient des milliards de dollars de projets défilier sur leur table. Grâce à leur champ de compétence et à leur savoir-faire en génie, pour lesquels ils ont d'ailleurs été engagés, ils sont en mesure de faire économiser des millions de dollars si leur expertise est utilisée judicieusement.

Alors, pourquoi le Conseil du trésor n'a-t-il pas encore accepté de négocier la demande salariale des ingénieurs déposée le 9 février dernier ?

# APIGQ

Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec

## Plus de fumeurs dans l'Outaouais qu'ailleurs au Québec

QUÉBEC (PC) — C'est dans l'Outaouais que les Québécois fument le plus et boivent le plus d'alcool, selon le document « La santé à la carte » que vient de rendre public le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté.

L'analyse des réponses fournies par 32 000 Québécois lors de cette vaste enquête sur leur santé a permis de constater que 33 % de la population âgée de 15 ans et plus fument du tabac dans l'Outaouais tandis que le plus faible taux de fumeurs se retrouve dans la région de Québec avec 23 %. La moyenne provinciale est de 27,2 % de fumeurs.

Selon le document, le pourcentage anormalement élevé des fumeurs en Outaouais serait dû en bonne partie aux femmes.

L'Ouest du Québec est également en tête pour la consommation d'alcool, avec au moins 10 % de la population qui boit plus de 14 consommations d'alcool par semaine. La moyenne provinciale est de 7,5 % et dans certaines régions comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le taux est de 6 %.

La proportion de « gros buveurs » est quatre fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Au niveau régional, « La santé à la carte » indique des mauvais résultats auprès de la clientèle de deux départements de santé communautaire (DSC) du centre-ville de Montréal, ceux de l'hôpital Saint-Luc et de l'hôpital général de Montréal.

De façon générale, le document du ministère met en évidence le fait que les pires fiches de santé se retrouvent chez les habitants des vieux quartiers des centres-villes, ou dans l'arrière-pays des régions éloignées.

Par ailleurs, un second document publié concurremment par le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté établit que trois catégories de femmes sont dans une situation de santé pire que les autres : les femmes pauvres, celles qui vivent dans une situation de monoparentalité et les femmes âgées vivant seules.

Ce second document, intitulé « Quand les femmes parlent de leur santé », indique également que les jeunes femmes ont un problème de tabac : les jeunes filles sont plus nombreuses à fumer que les jeunes garçons. On compte 34 % de fumeuses chez les 15-24 ans contre 28 % de fumeurs chez les garçons du même âge.

Chez les femmes classées « très pauvres », le taux de fumeuses atteint 48 %.

De façon globale, les deux documents que vient de publier le gouvernement du Québec constatent « l'association entre la pauvreté et la détérioration de la santé ». Cette constatation rejoint celles maintes fois exprimées par le Conseil des affaires sociales du Québec pour qui la pauvreté, la mauvaise santé et l'état de sous-développement vont de pair.

## Mazankowski rejette l'idée d'une commission royale d'enquête sur l'attribution des contrats

Pierre April  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le vice-premier ministre, Don Mazankowski, estime qu'il y a suffisamment de garanties dans le système d'attribution des contrats du gouvernement fédéral pour rejeter la requête de l'opposition libérale aux Communes de mettre sur pied une Commission royale d'enquête dans l'affaire Michel Gravel et Roch LaSalle.

Hier, au cours de la période de question aux Communes, le député libéral Bob Kaplan a demandé au vice-premier ministre pourquoi les éléments de preuve dans l'affaire Michel Gravel n'avaient pas été rendus publics et pourquoi les procédures d'attribution des contrats fédéraux dans les ministères des Travaux publics et Approvisionnement et services ne pourraient pas faire l'objet d'une Commission royale d'enquête.

« Les procédures d'attribution des contrats, a répliqué M. Mazankowski, sont clairement établies. Elles sont guidées par les directives du Conseil du Trésor. Toutes ces façons de procéder sont analysées par le Vérificateur-général, M. Kenneth Dye. Il y a aussi les Comités des Communes qui les étudient. Tout est vérifié et calculé. S'il y avait quelque chose, cela serait déjà connu. »

M. Kaplan a par ailleurs demandé au vice-premier ministre d'affirmer devant la Chambre si la seule façon de déterminer où sont aboutis les milliers de dollars amassés par l'ex-député conservateur de Gamelin, Michel Gravel et remis, selon son témoignage de mercredi dernier devant l'Ordre des ingénieurs du Québec, à l'ex-ministre des Travaux publics Roch LaSalle passaient par une enquête criminelle de la GRC.

« Jusqu'à maintenant, a indiqué M. Mazankowski, la procédure est connue. La GRC fait enquête et il n'est nullement approprié d'intervenir. »

Pour le critique libéral des Travaux publics, M. Don Boudria, le fait qu'une enquête ait été menée en 1985 et 1986, ou que des accusations aient

été portées, ou que M. Gravel ait plaidé coupable, les preuves amassées par la GRC n'ont pas été rendues publiques.

« C'est pour ces raisons, a indiqué M. Boudria, que le gouvernement devrait accepter de mettre sur pied une Commission royale d'enquête sur l'ensemble des procédures d'attribution des contrats depuis 1984. »

Du côté du gouvernement, visiblement embêté par cette affaire qu'il croyait morte et enterrée depuis le plaidoyer de culpabilité de M. Gravel, il y a deux ans, M. Mazankowski a demandé à l'opposition d'utiliser les mécanismes en place, comme par exemple le Comité permanent de la Justice pour tenter d'éclaircir ce que la GRC a été incapable de faire depuis 1985 dans le cas de l'ex-ministre Roch LaSalle.

« Pourquoi ne laisse-t-on par la GRC accomplir son travail, a précisé M. Mazankowski ? Comme l'a déjà indiqué le solliciteur général (Pierre Cadieux), la GRC est en train de vérifier si les allégations de M. Gravel (devant l'Ordre des ingénieurs du

Québec) nécessitent la réouverture d'une enquête criminelle. »

Pour l'opposition libérale, la seule façon de savoir si les sommes d'argent remises à M. LaSalle par l'ex-député Michel Gravel n'ont pas servi à certains entrepreneurs pour obtenir des faveurs du gouvernement, c'est la tenue d'une véritable Commission d'enquête.

« Parce que M. Gravel a plaidé coupable, on n'a jamais su, a précisé M. Boudria, où les fonds amassés se sont retrouvés. Est-ce qu'ils sont aboutis dans la caisse du parti ou ailleurs ? C'est parce qu'on veut des réponses à toutes ces questions qu'on demande une Commission royale d'enquête. »

Dans l'esprit des critiques de l'opposition, le Comité permanent de la Justice n'aurait pas les pouvoirs nécessaires pour faire la lumière dans toute cette affaire, d'autant plus que les représentants du gouvernement y détiennent la majorité et qu'ils pourraient mettre un terme aux travaux à leur guise.

## Pressé par le monde des arts, Bourassa ne peut dire quand il accordera le un pour cent

d'après la Presse Canadienne

SELON le premier ministre Bourassa, les artistes sont « des gens plus réalistes qu'on le dit. Ils admettent que cela ne peut pas être la seule priorité du gouvernement. »

À l'issue d'une rencontre avec la Coalition du monde des arts, hier, M. Bourassa a affirmé que le gouvernement n'a pas renoncé à l'objectif de voter un pour cent du budget de l'État à la culture.

« Bien sûr, on trouve que c'est trop lent pour y arriver. Mais on constate aussi à la coalition que le budget des Affaires culturelles augmente à presque deux fois le rythme de l'inflation. »

À côté de lui, la comédienne Pauline Martin, porte-parole de la coalition, n'a pas manqué de rappeler que la promesse a maintenant cinq ans :

« Supposons que ça fait cinq ans que mon mari me dit qu'il va installer la clôture. Un jour il m'annonce qu'il vient d'acheter du bois mais qu'il l'a mis en-dessous de la galerie... Eh bien je ne serai pas satisfaite, pour moi ça serait un cas de divorce. »

Le gouvernement, dit-elle, « ne

doit pas oublier qu'il y a de la pauvreté chez les artistes. Il faut aussi sortir du préjugé qui dit que, les arts c'est du luxe... Tant qu'il n'y aura pas pour vrai ce fameux un pour cent, nous serons dans une situation de mépris. »

Pour le premier ministre, il faut voir « l'ensemble des paramètres, les contraintes économiques et fiscales. Les artistes savent que nous ne pouvons pas négliger certains besoins essentiels des citoyens. »

Le député de Saint-Laurent a ajouté que les « abris fiscaux » d'aide à la production en cinéma et télévision avaient entraîné un « manque à gagner » de 66,5 millions \$ pour l'État dans le dernier exercice.

Il admet par contre que ce manque relève du ministère du Revenu et ne peut être assimilé aux budgets du MAC. Actuellement, la culture reçoit 0,73 % du budget de l'État, il manquerait donc environ 100 millions \$ pour arriver à un pour cent. Il est par ailleurs question que le gou-

vernement songe à ramener à 30 millions \$ l'enveloppe globale de ces abris fiscaux.

Après le départ de M. Bourassa, Mme Martin a indiqué que la ministre Lucienne Robillard « ne semble pas avoir toute l'oreille (du premier ministre) qu'elle devrait avoir. »

Pour la coalition, janvier 1991 semble une échéance réaliste pour voir où loge vraiment le gouvernement à ce sujet. Après quoi, en cas de promesse pas tenue, il faudrait penser à faire pression autrement.

## Retour au travail à la Reynolds

TRÔIS-RIVIÈRES (PC) — Les 635 employés de l'usine Reynolds de Trois-Rivières retourneront au travail lundi.

Réunis en assemblée générale, hier, les 523 syndiqués présents ont ratifié dans une proportion de 82,6 pour cent l'entente de principe qui

leur avait été soumise par leur exécutif syndical.

Ces employés étaient en grève depuis le 2 avril.

L'entente de principe est intervenue dans la nuit de mardi à mercredi au cours de négociations en présence d'un conciliateur.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645



## L'AVENIR DE LA MONTAGNE

DONNEZ VOTRE OPINION.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL TENUE PAR

LE BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM)

DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE : L'AUDIATION

Voici le moment d'émettre vos opinions aux commissaires responsables de la consultation.

Mardi, le 22 mai 1990

Au besoin, l'audition se poursuivra les jours suivants.

À 19H00

AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGUAIS SANTA CRUZ  
60, RUE RACHEL OUEST (ANGLE SAINT-URBAIN)  
MONTRÉAL QUÉBEC  
(METRO MONT-ROYAL, AUTOBUS 97 OUEST)

IMPORTANT :

VOUS DEVEZ, AU PLUS TARD LE 18 MAI, VOUS INSCRIRE ET DÉPOSER VOTRE MÉMOIRE, S'IL Y A LIEU, AUX BUREAUX ACCÈS-MONTRÉAL OU AU BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM), SITUÉ AU 300, RUE SAINT-PAUL EST, 3<sup>e</sup> ÉTAGE

Renseignements: 872-7807

PARTICIPEZ À CETTE CONSULTATION SUR L'AVENIR DE LA MONTAGNE.

C'EST SIMPLE ET À LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE.

## Wilson n'a pas l'intention de hausser la TPS après le 1er janvier

OTTAWA (PC) — Il pourra y avoir mille raisons dans l'avenir pour hausser la taxe de sept pour cent sur les produits et les services, mais il vaudra mieux qu'elles soient bonnes, a affirmé hier le ministre des Finances Michael Wilson.

« Tout gouvernement, sans égard à sa couleur politique, devra justifier avec un soin extrême toute modification du pourcentage de la TPS, établi à sept pour cent », a déclaré M. Wilson aux Communes.

« Pour le moment, nous n'avons absolument aucune intention de procéder à un changement de ce pourcentage », a-t-il dit.

Les députés de l'opposition avaient insisté auprès du ministre afin qu'il donne l'assurance qu'aucune hausse du pourcentage ne surviendra, une fois la taxe entrée en vigueur le 1er janvier prochain.

Jeudi, à Montréal, M. Wilson avait déclaré à des journalistes qu'il pouvait y avoir « 100 bonnes raisons » pour hausser le pourcentage de la taxe de vente.

Hier, aux Communes, il a précisé qu'il avait fait cette déclaration en faisant allusion à ce qui s'était produit dans d'autres pays ayant la taxe à la valeur ajoutée, taxe qui ressemble beaucoup à celle élaborée par M. Wilson.

Le néo-démocrate Steven Langdon a déclaré que face à une telle incertitude, il ne fallait pas se surprendre si les syndicats négociaient durement pour obtenir des hausses salariales avant l'entrée en vigueur de la taxe.

M. Wilson a rappelé que si deux pays, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande, avaient modifié à la

hausse leur taxe à la valeur ajoutée, presque une vingtaine d'autres la maintenaient au même niveau depuis des années.

La meilleure assurance contre une future progression de la tps est la restriction des dépenses gouvernementales.

« Les hausses de taxe découlent des dépenses gouvernementales. »

## Québec se désengagera de plus en plus des sports et loisirs

QUÉBEC (PC) — La situation financière du gouvernement fait que son intervention sur tous les fronts dans le domaine des sports et loisirs n'est plus possible, a déclaré hier le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Gaston Blackburn.

Lors de l'interpellation du vendredi matin à l'Assemblée nationale, M. Blackburn a eu à affronter Mme Carmen Juneau, députée de Johnson et porte-parole de l'Opposition en matière de loisirs et de sports, qui a

demandé au ministre pourquoi les subventions de 19 organismes de loisirs ont été coupées de moitié.

L'annonce de cette décision leur a été faite en mars dernier, lors de la réunion des organismes de loisirs, alors qu'ils avaient déjà préparé leur programme et leur budget annuels. Les coupures, cette année, ne touchent que 19 organismes mais seront étendues à tous les autres organismes de loisirs d'ici trois ans, a noté la députée.

Mme Juneau a dit craindre que le ministre se prépare à annoncer la même décision aux organismes de sports, dont la réunion annuelle doit être tenue mercredi, le 16 mai prochain. En attendant, les organismes de sports sont très inquiets.

M. Blackburn a noté de son côté que les subventions de son ministère à l'intention des clubs sportifs étaient passées de 978 000 \$ à 2 300 000 \$ en cinq ans et que le gouvernement avait alors annoncé sa volonté de voir ces organisations augmenter leur part d'autofinancement.

Mais le nombre des organismes subventionnés a doublé entre 1977 et 1983 et le gouvernement a constaté, en 1986, que 15 % d'entre eux avaient un taux d'autofinancement de moins de 30 %.

« De tous ces organismes, la part de subventions utilisées à des fins administratives était en moyenne de 77 % de la subvention totale, soit 73 % pour les organismes de sport, 85 % pour les organismes de loisirs socio-culturels, 79 % pour le plein air, 80 % pour les programmes à la jeunesse et 69 % pour les programmes municipaux », a expliqué M. Blackburn.

ENVIRONMENTAL CHOICE  
CHOIX ENVIRONNEMENTAL

**CRITÈRES ÉTABLIS POUR UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE PRODUIT**

On vient d'achever l'établissement de la directive du programme Choix environnemental précisant les critères de certification applicables aux PEINTURES À BASE DE SOLVANT.

Cette directive énonce les critères auxquels doivent satisfaire les peintures à base de solvant pour pouvoir porter l'Éco-Logo, symbole de certification du programme Choix environnemental.

Pour obtenir un exemplaire de cette directive (ECP-12-89) ou pour demander une évaluation de votre peinture en regard de ces critères, veuillez communiquer avec:

**M. Jack Poon**  
Association canadienne de normalisation  
178, boulevard Rexdale  
Rexdale (Ontario) M9W 1R3  
(416) 747-4369

**UNE LIGNE DIRECTRICE PROVISOIRE EST RENDUE PUBLIQUE**

L'ébauche de directive du programme Choix environnemental pour les SERVICES DE COUCHES sera l'objet d'un examen public qui durera 60 jours, soit du 12 mai au 11 juillet 1990.

Le Conseil d'administration de Choix environnemental invite les intéressés à faire connaître leurs observations et leurs suggestions concernant l'amélioration des critères de certification énoncés dans cette ébauche de directive.

Pour obtenir un exemplaire de l'ébauche de directive pour les services de couches (ECP-21-90) ou en commenter le contenu, veuillez communiquer avec:

**M. Ahmad Hussein**  
Association canadienne de normalisation  
178, boulevard Rexdale  
Rexdale (Ontario) M9W 1R3  
(416) 747-2697

Le programme Choix environnemental, lancé par le gouvernement du Canada, aidera les consommateurs à reconnaître les produits et les services moins nocifs pour l'environnement. L'Éco-Logo, composé de trois colombes entrelacées formant une feuille d'érable, constitue le symbole de certification du programme.

Pour apposer l'Éco-Logo, les produits et services doivent répondre aux critères établis par le programme avec l'aide de l'Association canadienne de normalisation.

Environnement Canada    Environment Canada

### CARTES D'AFFAIRES

Fondé en 1992

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3X2  
Télé: 05-268656  
Fax: (514) 845-7874  
Tél.: (514) 987-6242

**Agents de brevets d'invention et de marques de commerce**

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

« Désarmez tous les civils blancs »  
demandent les Noirs d'Afrique du Sud

À Athènes, De Klerk reçoit un appui des autorités grecques

d'après AFP et Reuter

LES NOIRS sud-africains ont demandé hier au gouvernement de désarmer la population civile blanche pour mettre fin à une recrudescence d'agressions aveugles à caractère raciste de la part d'extrémistes néo-nazis.

« Nous demandons au gouvernement de désarmer immédiatement tous les civils blancs sans lien avec les forces de sécurité ou de police », peut-on lire dans un communiqué du Front démocratique uni, qui regroupe des organisations anti-apartheid.

Selon des statistiques officielles, un million de Sud-Africains possèdent à titre privé 2,8 millions d'armes. Ce chiffre a été multiplié par deux en dix ans.

Le gouvernement n'a pas fait connaître la répartition par races des propriétaires d'armes à feu, mais la législation n'a autorisé que récemment le port d'armes aux Noirs.

Les propriétaires d'armes à feu constituent en Afrique du Sud un puissant groupe de pression et, bien que le gouvernement ait renforcé

certaines contrôles, une interdiction paraît peu probable.

Les néo-nazis de l'*Afrikaner Weerstandsbeweging* (AWB, « Mouvement de résistance afrikaner »), ont exhorté un million de Blancs sud-africains à prendre les armes pour combattre le projet du président Frederik de Klerk d'en finir avec 40 ans d'apartheid.

Le Congrès national africain (ANC), qui vient de tenir des pourparlers sans précédent avec le pouvoir, a fait savoir que les agressions aveugles avaient coûté la vie à cinq personnes ces derniers jours. Il a lui aussi demandé au gouvernement d'agir immédiatement pour mettre fin aux violences.

Deux Blancs seront déferés lundi devant un tribunal de Pretoria pour meurtre. Selon la police, ils ont contraint trois Noirs à descendre de voiture et en ont abattu deux, laissant le troisième pour mort.

Le ministre de la Loi et de l'Ordre Adriaan Vlok a ordonné jeudi un renforcement de la présence policière à Welkom, ville minière où la création d'une milice blanche exacerbe la communauté noire, qui a répliqué en

boycottant les commerces blancs.

Par ailleurs, le premier ministre grec Constantin Mitsotakis a déclaré hier, après avoir reçu le président sud-africain Frederik de Klerk, que la Communauté économique européenne (CEE) allait réexaminer sa politique de sanctions envers Pretoria.

« Je suis impressionné par le programme de M. de Klerk. À la lumière des événements récents en Afrique du Sud, la Communauté européenne va réexaminer sa politique », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

La déclaration de M. Mitsotakis, après un entretien privé et un déjeuner avec M. de Klerk, constitue l'indication la plus claire jusqu'à présent de la possibilité d'une révision, par la CEE, des sanctions économiques prises à l'encontre de l'apartheid.

M. de Klerk, premier dirigeant sud-africain à effectuer une visite formelle en Grèce, a dit avoir exposé le plan du gouvernement de la minorité blanche pour mettre fin à 40 années d'apartheid et donner des droits politiques à la majorité noire.

« Les choses bougent réellement. Nous pensons qu'il y a une réévaluation qui se fait de la position internationale à l'égard de la situation en Afrique du Sud, a-t-il dit. Je crois sincèrement que la réévaluation doit se poursuivre et doit être d'une nature fondamentale en raison du processus irréversible débuté en Afrique du Sud. »

M. Mitsotakis n'a révélé aucun élément de désaccord avec la majorité des Douze, qui réclament des preuves tangibles d'un changement irréversible en Afrique du Sud afin de remettre en cause leurs sanctions.

Il a cependant souligné que M. de Klerk avait pris un bon départ pour faire disparaître la discrimination raciale en Afrique du Sud.

En soirée, un millier de personnes ont manifesté dans le centre d'Athènes contre la visite du président sud-africain, après son départ pour une croisière de deux jours en mer Egée, a rapporté la police. Quatre personnes ont été blessées et au moins cinq autres arrêtées lors d'une marche par les manifestants jusqu'au Parlement.

Bucarest ne dramatise pas  
et appelle l'Occident  
à la « compréhension »

d'après AFP et Reuter

LE PREMIER MINISTRE roumain Petre Roman se refusait hier à dramatiser après le rappel par Washington de son ambassadeur à Bucarest, mais des diplomates occidentaux estiment que l'embarras des autorités roumaines est bien réel.

« Le rappel de l'ambassadeur américain est normal dans le cadre habituel des activités diplomatiques », a déclaré M. Roman, cité par son porte-parole.

Le département d'État avait motivé jeudi sa décision par l'inquiétude de Washington devant le climat qui règne en Roumanie, à neuf jours des élections législatives et présidentielles.

Autre pression sur Bucarest : à Londres, la Grande-Bretagne a convoqué hier le représentant de la Roumanie en Grande-Bretagne pour lui faire part de son inquiétude devant le climat qui règne en Roumanie.

« Les informations faisant état de violence et d'intimidation contre les candidats de l'opposition sont particulièrement préoccupantes. Nous exhortons les autorités roumaines à faire tout leur possible pour assurer la sécurité des candidats ainsi qu'une campagne et des élections libres et équitables », a déclaré un porte-parole du Foreign Office.

À Bucarest, M. Roman s'est entretenu pendant plus d'une heure avec l'ambassadeur, M. Alan Green, juste avant son départ pour Washington. « Nous nous sommes séparés en termes cordiaux. La décision américaine est en contradiction avec la discussion que j'ai eue (avec l'ambassadeur) », a déclaré M. Roman.

Pour des diplomates occidentaux en poste à Bucarest, le gouverne-

ment provisoire roumain est en colère devant ce qu'il considère comme une ingérence dans la vie politique du pays.

Par ailleurs, le ministre roumain des Affaires étrangères, Sergiu Celac, a appelé hier à Paris les pays occidentaux à faire preuve de plus de « compréhension » envers son gouvernement et à déclaré que les élections du 20 mai marqueraient la fin de « l'improvisation » dans son pays.

« Je ne suis pas venu ici pour supplier et dans nos relations avec les démocraties civilisées, nous ne voulons ni charité ni faveurs, mais nous aimerions un peu plus de compréhension de nos problèmes et de nos positions », a déclaré M. Celac devant les parlementaires de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord (AAN), réunis à Paris pour leur session de printemps.

M. Celac s'en est également pris à la presse. « Nous considérons que la presse étrangère et aussi en Roumanie a certes rendu compte des passions que la campagne électorale suscite. Mais elle l'a fait d'une manière partielle », a-t-il déclaré.

Le ministre a souligné que le peuple roumain avait fait un « choix irréversible » en faveur de la liberté et de la démocratie. Insistant sur le fait que de nombreux observateurs officiels et officieux d'Europe et des États-Unis assisteraient au scrutin, il a déclaré que ces « premières élections libres depuis 50 ans marqueront le début de la fin de l'improvisation et des solutions provisoires ».

« La Roumanie, a-t-il ajouté, n'a pas l'intention de se retirer du Pacte de Varsovie et est en faveur du maintien de l'Allemagne réunifiée dans l'Alliance atlantique. »

Vers un gouvernement  
israélien soutenu  
par l'extrême-droite

Sharon veut le ministère de la Défense

JÉRUSALEM (AFP) — Le premier ministre du gouvernement israélien de transition, Yitzhak Shamir, devrait présenter la semaine prochaine un cabinet dirigé par le Likoud (droite nationaliste) soutenu par l'extrême-droite, après l'échec des tentatives pour former un nouveau gouvernement d'union nationale avec les travaillistes.

M. Shamir ne dispose plus que d'une semaine pour mobiliser une majorité parlementaire, conformément au premier mandat de trois semaines que lui a confié le président de l'État, Haïm Herzog.

Il a actuellement l'appui de 61 députés sur 120 : 40 du Likoud, 7 de trois formations d'extrême-droite, 14 députés religieux (6 du Shass, 2 de Deguel Hatorah, 5 députés du Parti national religieux et du député Eliahou Mizrahi).

Le Shass, formation ultra-orthodoxe (6 députés), a toutefois annoncé qu'il se contenterait de soutenir ce gouvernement « de l'extérieur » sans y participer.

M. Shamir devra, en outre, procéder à un difficile arbitrage sur la répartition des portefeuilles entre les différents ténors du Likoud. M. Ariel Sharon, chef de file de la tendance « dure », n'a cessé d'exiger le portefeuille de la Défense. « Je suis le mieux placé au Likoud pour mettre fin à l'intifada », a-t-il expliqué jeudi soir en soulignant qu'il refuserait

tout autre poste dans le gouvernement.

Pour élargir sa base parlementaire, M. Shamir va tenter de convaincre l'Agoudat Israël, une autre formation ultra-orthodoxe (4 députés), de rejoindre le camp du Likoud. Le premier ministre s'est ainsi engagé à déposer la semaine prochaine à la Knesset deux projets de loi interdisant l'élevage de porcs en Israël et les publicités « licencieuses » dans les lieux publics.

Les responsables de l'Agoudat Israël, qui soutenaient le camp travailliste, ont indiqué qu'ils n'appuieraient pas pour le moment M. Shamir, mais qu'ils étaient disposés à d'éventuelles négociations avec le Likoud.

Le Parti travailliste, de son côté, est actuellement secoué par une violente crise. M. Yitzhak Rabin, numéro deux du parti, a qualifié d'« affaire puante » la tentative de M. Shimon Peres, le dirigeant du parti, de former un gouvernement restreint avec les ultra-orthodoxes.

M. Rabin a demandé à M. Peres de « tirer les conclusions de ses échecs » et de se démettre, tout en présentant sa candidature à la direction du parti. Quatre autres responsables travaillistes ont également annoncé leur intention de participer à la course à la succession : MM. Uzi Baran, Mordehai Gur, Moshe Shahal et Gaad Yacobi.

L'Éthiopie plus menacée  
que jamais, dit l'UNICEF

GENÈVE (AFP) — L'UNICEF, organisation des Nations unies pour l'enfance, a annoncé hier à Genève que l'Éthiopie était « de nouveau en proie à une situation catastrophique » et que la situation pourrait même devenir pire que lors de la grande famine de 1984-85.

« Au total, entre deux et quatre millions de personnes sont menacées d'une nouvelle famine, particulièrement en Érythrée, dans le Tigre et le Nord du Wollo », a indiqué Claire Brisset, porte-parole de l'UNICEF à Genève.

Les besoins totaux en grain du pays atteignent 1,1 million de tonnes et les donateurs n'ont promis jusqu'à présent que la moitié de ce total.

Le pays est en outre confronté à un énorme problème de logistique et de transports. Les deux seuls grands ports du pays, Assab et Massawa, sur la Mer Rouge, sont tous deux situés en Érythrée, dans la zone de conflit.

La ville d'Asmara, première ville d'Érythrée, est totalement isolée du reste du pays par les combats et elle est restée aux mains des forces gouvernementales. La population y manque de tout, a dit Mme Brisset.

Les Nations unies ont cependant pu affréter deux avions au départ d'Addis-Abeba qui ont pu atterrir à Asmara depuis le début de mai, chargés de biens d'urgence fournis par l'UNICEF.

Le premier appareil s'est posé à Asmara le 3 mai avec un chargement de 30 tonnes de produits essentiels, y compris des tentes, des aliments à haute teneur en protéines, des trousseaux de secours et des ustensiles de cuisine.

Un second chargement aérien est arrivé le 7 mai contenant des couvertures, des groupes électrogènes, des tentes et un aliment pour enfants à base d'une céréale produite localement, le fuffa.

Le coût de cette opération de secours est estimé à 1,8 million de dollars. En outre des trousseaux sanitaires d'urgence pour une valeur de 200 000 \$ sont en cours d'acheminement

à Asmara, en provenance directe des entrepôts de l'UNICEF à Copenhague.

L'opération a été financée par des gouvernements de pays européens, américains et l'Australie.

« Notre objectif immédiat est de venir en aide à environ 50 000 enfants de moins de cinq ans et aux mères allaitant, en leur distribuant des aliments supplémentaires à forte teneur énergétique », a déclaré Mme Brisset.

Les livraisons initiales fourniront assez de fuffa pour plus de 10 000 enfants et mères et toucheront ensuite 25 000 bénéficiaires.

L'UNICEF a précisé qu'il était très difficile de dire combien de personnes étaient menacées de famine car ce sont des populations « mouvantes ». La famine de 1984-1985 avait fait plusieurs centaines de milliers de morts, malgré un grand élan de solidarité internationale.

Université du Québec  
à Montréal

**CONFÉRENCE PUBLIQUE**  
de  
**MICHEL MAFFESOLI**  
(Professeur à la Sorbonne)  
**L'ÉCOLOGISATION**  
**DU SOCIAL**

Date: Vendredi, 18 mai 1990

Heure: 14:00 Hrs

Lieu: U.Q.A.M.  
1255 St-Denis  
local AM-050  
(face à la bibliothèque)Information:  
Anne Quéniart  
Professeur Sociologie  
987-4394 ou 987-4143

« Ne partez pas »

Des manifestants ont défilé hier à Olongapo, aux Philippines, pour demander aux marines américains de rester en poste. Parmi les manifestants, précise l'agence AP, figuraient de nombreuses « employées de bar ».

Perez de Cuellar à Tirana  
prêche pour les réformes

TIRANA (Reuter) — Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a déclaré hier à Tirana qu'il discuterait des droits de l'homme avec les dirigeants albanais et encouragerait leur progression prudente sur la voie des réformes.

« Je suis content d'être dans votre pays au moment où vous progressez vers les objectifs que vous vous êtes fixés dans un esprit d'indépendance », a-t-il dit au ministre albanais des Affaires étrangères, Reiz Malile.

Il lui a expliqué au début de leur entretien que l'aspect social des objectifs de l'ONU couvrirait « la protection des droits de l'homme, (...) tout ce qui concerne le respect de l'individu ».

Perez de Cuellar rencontrera aujourd'hui le chef de l'État et du Parti du travail albanais (PTA, communiste), Ramiz Alia, et le premier ministre Adil Carcani, auxquels il présentera les objectifs politiques, économiques et sociaux de l'ONU.

La visite de deux jours de Perez de Cuellar en Albanie est la première jamais effectuée par un secrétaire général de l'ONU dans le pays.

Des milliers d'Albanais avaient pris place en fin d'après-midi le long des rues de Tirana pour accueillir Perez de Cuellar, qui s'est réjoui de leurs « applaudissements spontanés ».

Des journalistes albanais qui accompagnaient des petits groupes de reporters occidentaux ont estimé

que la plupart des personnes venues l'accueillir étaient là par curiosité.

« Ce genre de choses n'arrive pas trop souvent ici », a reconnu un des journalistes.

Restée à l'écart des grands bouleversements de l'Europe de l'Est, l'Albanie bouge doucement. Son Parlement a approuvé mardi un ensemble de mesures destinées à casser son image rigide, qui prévoyait notamment d'autoriser les déplacements des Albanais à l'étranger, interdits depuis plus de 40 ans.

Carcani a annoncé que l'Albanie souhaitait participer à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), après avoir été pendant 15 ans le seul pays européen à en boycotter les travaux.

Née à la conférence d'Helsinki en 1975, la CSCE insiste sur le respect des droits de l'homme. Elle est un cadre privilégié pour les discussions sur le renouvellement du système de sécurité européen, avec la perspective de l'unification allemande.

Ce changement de politique de Tirana constitue une rupture avec l'héritage de l'intransigent Enver Hodja, qui imposa aux trois millions d'Albanais l'autosuffisance et le repli sur soi pendant ses 40 ans de règne.

Alia a néanmoins dit clairement que le PTA ne renoncerait pas à son monopole sur le pouvoir. Il a ajouté que l'Albanie n'était pas concernée par les traumatismes qui ont secoué l'Europe de l'Est, parce qu'elle avait adopté un système de son choix.

## Quatre observateurs de Canada

OTTAWA (PC) — Le Canada enverra une délégation multipartite de députés observateurs à l'occasion des élections roumaines du 20 mai prochain. Cette délégation sera composée de quatre personnes.

Les quatre députés sont le néo-démocrate Svend Robinson, de la Colombie-Britannique, le libéral manitobain David Walker, et les Québécois conservateurs Jacques Tétrault et Gabrielle Bertrand.

Cinq minutes de silence  
pour les Juifs de Carpentras

CARPENTRAS (Reuter) — La ville de Carpentras, berceau du judaïsme en France, observera aujourd'hui cinq minutes de silence pour exprimer sa douleur après la profanation de son cimetière juif.

Le choix de Carpentras, surnommée la « capitale des Juifs du pape », a renforcé la conviction de la police sur le geste délinquant d'un commando visant un symbole marquant de la communauté juive.

La Police judiciaire a lancé un appel à témoins tandis qu'un coup de filet « de routine » a été lancé dans les milieux d'extrême-droite de la région, a-t-on appris de source proche de la police. Un

jeune homme, connu pour s'être livré par le passé à des actes à caractère raciste, a été appréhendé « pour interrogatoire ».

Les enquêteurs se sont mis en quête des moindres indices susceptibles de mener aux auteurs de la profanation. Les traces de pas de quatre personnes de forte corpulence ont été relevées près des tombes ainsi que des empreintes susceptibles d'avoir été laissées par les auteurs sur le manche de parasol ayant servi à empaler le cadavre d'un mort.

Des témoins affirmèrent avoir aperçu deux voitures immatriculées dans des départements voisins du Vaucluse rodant près du cimetière.

UN SITE UNIQUE... POUR CEUX QUI DÉSIRENT PLUS D'UNE MAISON L'ENVIRONNEMENT EN PLUS

Secteur résidentiel privé à l'intérieur d'un quartier unique au pays, pour un style de vie unique et privilégié

Une visite s'impose

Modèle haut de gamme  
Terrains de 16,500 pi.c. et plus  
3,00\$ pi.c., infrastructure en sus

**LES AVANTAGES**

Une foule d'activités récréatives  
De plus, les résidents disposent de 48 kilomètres de sentiers équestres, pédestres et de ski de fond, de deux terrains de golf, de courts de tennis et d'une patinoire intérieure. Une piste cyclable est également prévue.

Tous les services communautaires  
Les Boisés du parc équestre sont situés tout près d'une école, d'un centre de services professionnels, de centres commerciaux, d'une bibliothèque et d'un centre communautaire. Les Boisés du parc équestre, une qualité de vie inégalée.

**Les Boisés du parc équestre...**  
Renseignements : Tél.: (514) 434-6711 621-0284  
...à voir et à choisir!

lundi, mardi et mercredi de 13 h à 16 h 30 et en soirée de 19 h à 21 h;  
jeudi, samedi et dimanche de 13 h à 17 h.  
Sortie 25 de l'autoroute 15.

**NOUVEAU HYUNDAI!**  
Modèles haute gamme  
à prix spéciaux

SONATA GLS V-6 AVS

**HYUNDAI CORÉE LONGUEUIL**  
1680, boul. Marie-Victorin, Longueuil  
524-3137 ou 670-2080

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Washington blâme Moscou pour le blocage du Ciel ouvert

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont reproché hier à l'URSS d'être la principale responsable du blocage des négociations « Ciel ouvert » qui ont été suspendues jeudi à Vienne sans accord entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

Le porte-parole du département d'État Richard Boucher a affirmé

dans une déclaration que l'Union Soviétique faisait obstacle sur nombre de points parce qu'elle souhaite « un régime permettant moins d'intrusions ». « En dépit de certains progrès, des questions-clé restent à trancher », a-t-il ajouté.

M. Boucher a regretté que les négociations aient été suspendues alors qu'elles n'avaient pas « comme nous

l'aurions souhaité, abouti à un accord sur un traité Ciel ouvert ».

Proposé l'an dernier par le président George Bush qui avait repris une vieille idée du président Dwight Eisenhower, le projet Ciel ouvert vise à permettre à des avions de reconnaissance non armés des pays de l'OTAN et de ceux du pacte de Varsovie de survoler le territoire de l'au-

tre camp.

Il avait fait l'objet d'une réunion ministérielle à Ottawa en février dernier et aurait dû se traduire par un projet de traité au printemps.

Les négociations, qui doivent re-

prendre en juillet ou en septembre, ont cependant échoué sur diverses questions techniques, notamment les instruments d'observation qui pourraient équiper les avions et le nombre des vols de surveillance.

## LE MONDE EN BREF

### Le pape prie pour les pèlerins tués

TUXTLA GUETIERREZ (Reuter) — Le pape Jean-Paul II a béni hier le corps de l'évêque de Tapachula, Luis Miguel Canton Marin, tué la veille dans un accident d'avion. Au sixième jour de sa visite au Mexique, le Saint-Père, l'air sombre et au bord des larmes, a prié pour les 21 victimes de l'accident et a embrassé trois fois le cercueil de l'évêque, lors d'une cérémonie dans la cathédrale de Tuxtla Gutierrez. L'avion qui s'est écrasé près de la ville transportait des fidèles qui allaient voir le pape. Des responsables de l'Église catholique ont refusé de laisser les familles des 20 autres personnes tuées dans l'accident assister à la cérémonie. Une famille a attendu une heure devant la cathédrale avec le cercueil de leur fils de 18 ans avant de renoncer à y pénétrer et de quitter les lieux. Le porte-parole du Vatican, Joaquin Navarro-Valls, a expliqué le refus d'admettre les cercueils par des raisons de procédure légale. On ignore néanmoins pourquoi les familles n'ont pas été autorisées à assister à la cérémonie. « Dans ces moments de douleur, je veux dire que je partage la souffrance de ceux qui pleurent les membres de leur famille », a dit le pape aux 16 membres de la famille de l'évêque et aux 15 prêtres de sa paroisse.

### Un avion tombe aux Philippines

MANILLE (Reuter) — Au moins sept personnes ont été tuées et quelque 25 autres ont été blessées vendredi à bord d'un Boeing 737 des Philippine Airlines qui s'apprêtait à décoller de Manille, ont annoncé les autorités. Une partie de l'appareil a explosé et pris feu, au moment où l'appareil commençait à décoller en direction de Iloilo, ville du centre des Philippines, ont précisé des responsables de la compagnie. On ignorait dans l'immédiat la cause de l'explosion de l'avion, qui avait à son bord 113 passagers et six membres d'équipage. Une station radio de Manille a interviewé un rescapé selon qui trois explosions auraient eu lieu avant le début de l'incendie, mais selon les informations de la compagnie aérienne il n'y a eu qu'une seule déflagration. « Les membres d'équipage de la cabine donnaient aux passagers les consignes de sécurité lorsqu'ils ont entendu une explosion, suivie d'un incendie », a déclaré le porte-parole de la compagnie.

### Les étudiants se calment en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Les étudiants polonais qui occupaient depuis trois jours leurs universités en boycottant les cours, ont décidé hier de mettre fin à leur mouvement, a annoncé la télévision polonaise. Les étudiants, qui protestaient ainsi contre un projet de loi gouvernemental qui risquait notamment d'aggraver leur situation matérielle, ont pris cette décision après un « compromis » passé jeudi soir entre le ministre de l'Éducation et la direction de la NZS (syndicat étudiant proche de Solidarité). Un meeting, mettant fin à la « grève d'occupation » de l'École polytechnique de Gdansk, a indiqué la télévision, a eu lieu hier. Les étudiants de l'École supérieure de statistiques à Varsovie ont décidé de « suspendre » hier soir l'occupation de leur établissement. De même, les étudiants de plusieurs écoles supérieures de Cracovie se sont déclarés « satisfaits » du compromis passé avec les autorités, et ont mis fin à leur protestation hier matin, a annoncé l'agence PAP. Les étudiants étaient partis en guerre contre un projet de loi gouvernemental sur l'enseignement supérieur. Ce projet prévoyait notamment de faire payer aux étudiants qui redoublent leurs études, jusqu'ici gratuites pour tout le monde, et de remplacer les bourses d'études par des crédits remboursables. À la suite des protestations d'étudiants, le ministère de l'Éducation s'est engagé à revoir son projet.

### Chasse à l'impudeur à Téhéran

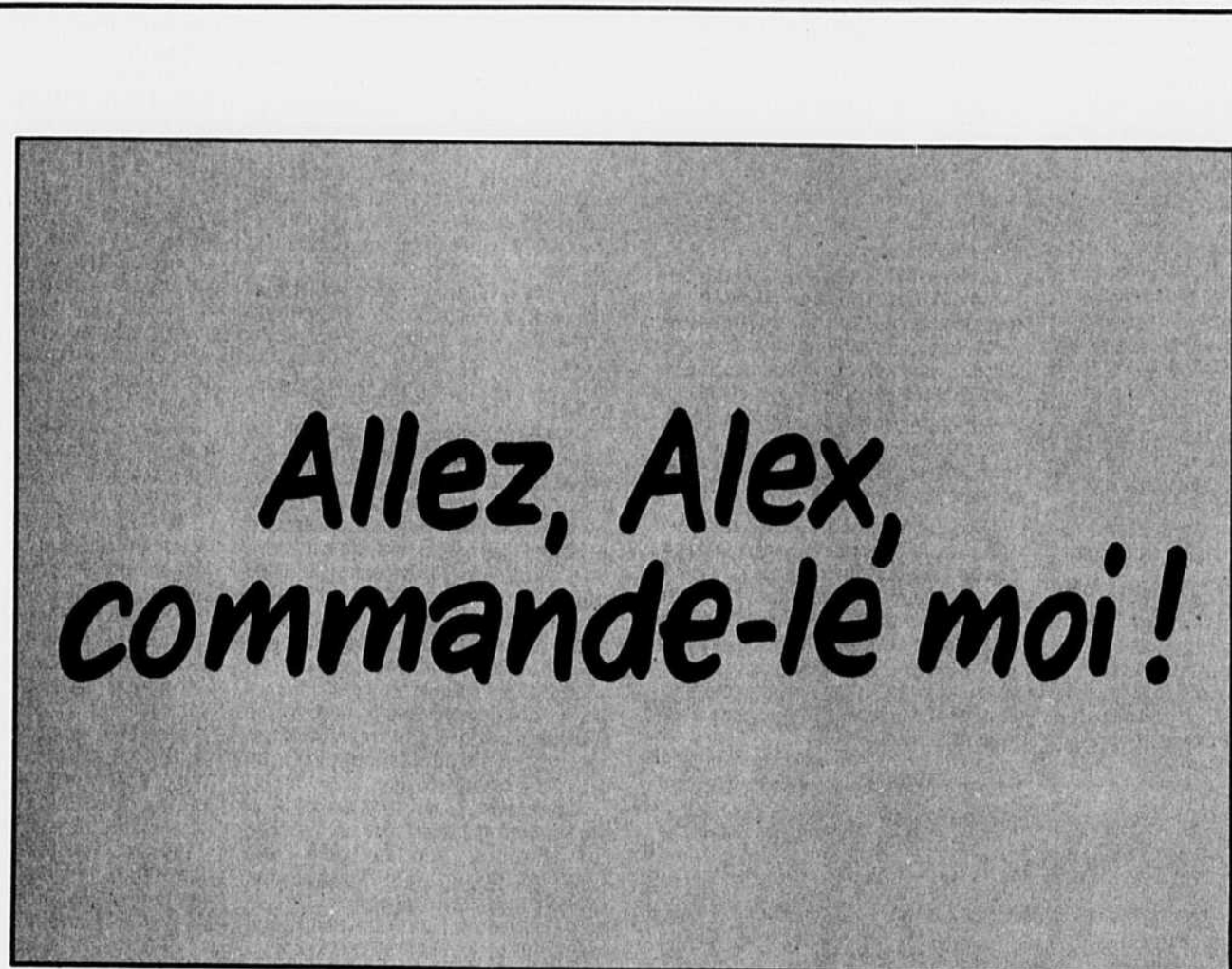
NICOSIE (Reuter) — Vingt personnes ont été arrêtées jeudi à Téhéran par des patrouilles anti-vice au début d'une campagne destinée à « combattre les manifestations de la corruption », notamment les porteurs de tenues jugées légères. Selon des habitants de Téhéran, les patrouilles, descendues en force dans les rues pour ce premier jour de campagne, ont arrêté et pris le nom de femmes maquillées ou insuffisamment vêtues, ce qui, selon la loi islamique, signifie qu'elles laissent apparaître plus que leur visage et leurs mains. Des femmes portant des tenues trop voyantes ou qui révèlent trop leurs rondeurs ont aussi été arrêtées. Les hommes, quant à eux, n'ont pas le droit d'avoir les bras et le torse trop dévêtus. Violier le code d'habillement islamique peut être puni de plus de 74 coups de fouet. Un comité révolutionnaire islamique, force policière parallèle, est chargée de cette campagne. Les autorités ont annoncé leur intention de conserver sur ordinateur les noms des contrevenants autres que ceux arrêtés pour d'éventuelles poursuites.

### Le dioxyde de carbone sans limites

BERGEN, (AFP) — Un plan d'action adopté hier lors de la conférence sur l'environnement de Bergen, en Norvège, qui regroupe les 34 pays membres de la Commission pour l'Europe des Nations unies, ne prévoit aucune limitation des émanations de dioxyde de carbone. Les États-Unis et la Grande-Bretagne notamment s'opposaient à une telle restriction. Ce plan d'action, établi par plusieurs centaines de représentants de l'industrie, des syndicats, des organisations écologistes et des mouvements de jeunesse des 34 pays qui participent à la conférence, retient quatre thèmes d'action : prise de conscience des problèmes de l'environnement, participation des populations des pays concernés, économie et énergie. La conférence de Bergen doit se poursuivre la semaine prochaine par une réunion ministérielle qui doit adopter le 16 mai une déclaration commune. Les États-Unis et la Grande-Bretagne seront les deux seuls participants à ne pas être représentés au niveau ministériel lors de cette seconde partie de la conférence.

### Hausse de la criminalité à l'Est

VIENNE (AFP) — Tous les pays de l'Est connaissent depuis la chute des régimes communistes une augmentation de la criminalité, revers de la médaille de la libéralisation et de la démocratisation. En Hongrie, pionnière des réformes à l'Est, 40 000 crimes et délits de plus ont été commis en 1989 par rapport à l'année précédente. Une hausse alarmante de la criminalité de 44% a été enregistrée à Prague depuis janvier. En Bulgarie, les crimes et délits ont augmenté de 10% au cours des quatre premiers mois de l'année, et en Pologne, la criminalité a connu une poussée de 15,2% l'année dernière par rapport à 1988. « La hausse de la criminalité à l'Est est une rançon de la démocratisation », a déclaré M. Jean-Paul Millaud, chef de division à la direction centrale de la police judiciaire française, chargé de la coopération opérationnelle internationale. M. Millaud participait à Vienne à la réunion des chefs de Police de vingt capitales européennes, à laquelle étaient pour la première fois représentés ceux de trois métropoles est-européennes, Moscou, Budapest et Prague. « Il faut admettre que la criminalité s'est accrue chez nous », a souligné le chef de la police de Prague, M. Pavel Hofman. Dix meurtres ont été commis depuis le début de l'année, contre sept seulement pour l'ensemble de l'année 1989, a-t-il indiqué. L'agence tchécoslovaque CTK a récemment annoncé que 70% des personnes arrêtées par la police sont des Tziganes, mais aussi des Vietnamiens — ils sont 35 000 en Tchécoslovaquie — et des repris de justice amnistiés en janvier dernier. Sur les 4000 prisonniers amnistiés en janvier en Bulgarie, 140 ont été arrêtés de nouveau. Des prisons bulgares et tchécoslovaques ont récemment été secouées par des mutineries. L'argent est décrit comme étant « le principal mobile » des crimes commis à l'Est.



C'est facile de choisir avec ALEX! Et encore plus facile de commander! Un petit geste et ça y est! ALEX vous branche avec un tas de magasins. Pour vous acheter des meubles ou renouveler votre literie, pour choisir et commander de quoi vous habiller de la tête aux pieds ou pour obtenir les derniers disques compacts, passez par ALEX, vous pourrez ainsi magasiner à votre rythme.

Mais ALEX a plus d'un tour dans son sac, et plus d'un service à vous proposer: la location de voitures, l'état des routes ou le temps qu'il fera demain; la recherche de maisons en fonction de vos moyens, de vos désirs et même du lieu où vous voulez habiter; tout un éventail de statistiques sportives et même des lignes ouvertes... Il n'a pas fini de vous étonner. Et vous n'avez pas fini de vous amuser. ALEX connaît en effet une foule de jeux interactifs et en plus il vous propose de nombreuses boîtes aux lettres.

**En tout, près de 650 services complètement branchés.**

Les services vidéotex ALEX sont facilement accessibles au moyen d'un terminal ALEX ou d'un logiciel spécial. Le terminal ne coûte que 7,95 \$ par mois et les frais d'utilisation varient selon la catégorie de service. Venez voir ALEX dans une Téléboutique Bell ou, pour vous abonner ou obtenir plus d'informations, composez sans tarder le **350-ALEX**.

## Alex, le branché des branchés.

Si vous désirez vous abonner ou obtenir plus d'informations, appelez au 350-ALEX ou, si vous préférez, envoyez-nous ce coupon.

Oui, je veux m'abonner, veuillez m'appeler.

Je souhaite louer le terminal ALEX.

Je compte utiliser mon ordinateur personnel.

Oui je veux recevoir plus d'informations.

(écrire en lettres moulées S.V.P.)

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Prov: \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_

N° de tel: \_\_\_\_\_

Maison: \_\_\_\_\_ Bureau: \_\_\_\_\_

Postez à: BELL CANADA, SERVICE ALEX  
B.P. 210, Station "S", Montréal, Québec H4E 4H7



Voyage accompagné du 27 juillet au 12 août

### «SUR LES TRACES DE VAN GOGH»

AMSTERDAM et sa région, PARIS et la région d'Auvers-sur-Oise, la PROVENCE « en pleine luminosité chère aux impressionnistes... », plus les expositions de Paris et Amsterdam.

**PRIX \$2659.00 en base double**

incluant avion, hôtels, transferts, petits déjeuners, visites et excursion

AMSTERDAM (4 nuits) NICE (4 nuits)

PARIS (4 nuits) + ARLES et AVIGNON

AGENCE DE VOYAGES  
**Nicole Lemay**  
IIP

1410, rue Stanley, bureau 518, Montréal (Québec) H3A 1P8  
Tél.: (514) 287-9990 — Télécopieur: (514) 843-5680

# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## La nouvelle Europe stratégique semble en panne d'imagination

### Défi hongrois à l'Est et crise d'identité de l'OTAN

François Brousseau

DÉBANDADE à l'Est, crise d'identité à l'Ouest, inconnue de la « question allemande » : le tableau stratégique européen s'est modifié à une telle vitesse, depuis 15 mois, que l'imagination semble en panne de solutions devant l'effondrement des conceptions manichéennes, simples et commodes, héritées de la Guerre froide.

À Budapest, l'opposition à peine élue vient de demander que la Hongrie se retire purement et simplement du Pacte de Varsovie. Ce faisant, elle a semé l'embarras chez les nouvelles autorités, certes d'accord en principe, mais soucieuses de ne pas brusquer les choses.

### L'ACTUALITE

Personne n'oublie que c'est précisément pour cette raison qu'en 1956, les forces soviétiques écrasèrent la révolution hongroise. Mais personne ne croit, non plus, que 1956 puisse se répéter aujourd'hui.

En ce printemps 1990, le Pacte de Varsovie est en pleine déliquescence : des accords de retrait total des troupes soviétiques, (assortis d'un échéancier à être complété d'ici 1992), ont déjà été conclus avec Prague et Budapest, et devraient suivre sous peu avec d'autres pays, au premier rang desquels figure la Pologne. Déjà, 5000 des 52 000 soldats so-

viétiques en Hongrie ont quitté le pays.

Les pays d'Europe centrale renouent avec la démocratie parlementaire, et de moins en moins de choses semblent les lier stratégiquement à l'Union soviétique.

Mais au vu de la débâcle soviétique dans cette partie du monde, la demande formulée par l'Alliance des démocrates libres (principal parti d'opposition à Budapest) peut être reçue comme une giflette humiliante inutilement l'URSS.

Dans les grands forums internationaux, ce pays ne fait plus peur et — fait impensable il y a encore un an — il est devenu banal d'entendre Prague, Varsovie ou Budapest contredire Moscou sur telle ou telle question diplomatique.

L'autodissolution de facto du Pacte, déjà à un stade avancé, ne rend-elle pas superflue une telle démarche « d'affirmation » immédiate de la part de la Hongrie ? C'est la question avec laquelle le Forum démocratique (au pouvoir à Budapest depuis les élections libres de mars) devra se débattre au Parlement, la semaine prochaine.

Le ministre sortant des Affaires étrangères, Gyula Horn, a déclaré qu'une action hongroise dans cette direction pourrait provoquer au sein du Pacte de Varsovie une réaction en chaîne lourde de conséquences pour l'accueil direction soviétique.

Pendant ce temps, l'OTAN, créé après la guerre pour « se défendre » contre le bloc soviétique, perd peu à peu de sa raison d'être devant le

« délitement » du Pacte de Varsovie.

L'Alliance atlantique se prépare à se redéfinir, début juillet à Londres, alors que les données stratégiques en Europe sont complètement bouleversées par les changements politiques survenus depuis le début 1989.

Le 11<sup>ème</sup> sommet de l'OTAN, dans moins de deux mois à Londres, lancera le débat sur l'avenir de l'Alliance au moment où, des deux côtés de l'Atlantique, certains affirment que sa mission historique a pris fin avec le démantèlement du Rideau de fer.

Nul doute que la « question allemande » sera au cœur de ces assises de l'organisation occidentale. Après avoir semblé céder, plus tôt cette année, sur le maintien de l'Allemagne unie dans l'OTAN, l'Union soviétique « bloque » désormais sur cette question, et se raccroche à l'idée d'une Allemagne au statut « hybride » (membre des deux alliances), sinon « neutralisée ».

L'état apparent de grande faiblesse stratégique de l'URSS ne doit pas faire oublier qu'il s'agit encore de la seconde force militaire au monde, disent en substance les dirigeants hongrois, bousculés par la hâte manifestée par l'opposition.

Des blocs qui se défont, une Europe centrale laissée plus ou moins à elle-même, une Union soviétique qui inspire de moins en moins le respect, mais dont certains redoutent encore une éventuelle réaction d'animal blessé : les prochains mois seront périlleux sur le Vieux Continent.



En février dernier, 30 000 Pragois ont exigé le retrait immédiat des troupes soviétiques de Tchécoslovaquie.

## L'appartenance au Pacte de Varsovie est maintenant une question ouverte

VIENNE (AFP) — L'appel de l'opposition libérale hongroise à une sortie du Pacte de Varsovie a ouvert le débat en Europe de l'Est sur l'appartenance des anciens pays satellites de l'Union soviétique au Pacte.

Les dirigeants de la RDA, qui fait toujours partie du Pacte de Varsovie, ont clairement indiqué que, dans leur esprit, la future Allemagne unifiée devait faire partie de l'OTAN et non plus du Pacte.

Les dirigeants des autres pays de l'Est — Pologne et Tchécoslovaquie notamment — sur le territoire desquels stationnent toujours des troupes soviétiques, sont plus prudents. Mais, dans leur esprit, la vocation militaire du Pacte, avec son commandement militaire à Moscou et son réseau, existe toujours mais devient de moins en moins fondamentale.

La consultation politique devient de plus en plus importante, dit-on à Varsovie, tandis que pour le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères Jiri Dienstbier, « la tâche principale du Pacte est de définir une position commune sur les négociations de désarmement. Mieux vaut négocier à deux (OTAN et Pacte) à Vienne qu'à 23 ou à 35 », dit-il.

L'opposition bulgare, qui a de bonnes chances de participer au prochain gouvernement après les élections de juin, estime qu'il n'y a aucun doute que le Pacte de Varsovie disparaîtra très prochainement, mais que la Bulgarie doit rester pour l'instant au sein du Pacte.

« Sur le plan concret et pratique, le Pacte de Varsovie ne fonctionne déjà plus », explique un diplomate qui participe aux négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel et les mesures de confiance. « On a souvent l'impression sur certaines questions que nous sommes 22 contre 1, c'est-à-dire l'URSS d'un côté contre tous les autres, pays de l'OTAN et pays de l'Est. »

Officiellement, le Pacte de Varsovie présente toujours des positions communes sur les définitions d'armements dont la réduction est négociée à Vienne, mais de plus en plus souvent la Hongrie mais aussi la Tchécoslovaquie ou même la Bulgarie annoncent des initiatives nationales en matière de désarmement.

La dernière réunion informelle des ministres des affaires étrangères du Pacte, qui a eu lieu le 17 mars dernier à Prague, à la veille des élections est-allemandes, s'est

terminée par un fiasco complet pour l'Union soviétique.

Moscou s'est retrouvé complètement isolé en proposant pour l'Allemagne unifiée un statut de neutralité, repoussé par la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. « Le seul allié de Moscou sur cette question, indique ironiquement un diplomate occidental, a été le vieux ministre communiste est-allemand des affaires étrangères Oskar Fischer, remplacé quelques jours après les élections du 18 mars. »

## L'OTAN en quête d'une nouvelle identité

BRUXELLES (AFP) — Depuis des mois, l'OTAN a de plus en plus de mal à se trouver une raison d'être. À l'est de l'Europe, le Pacte de Varsovie « se délite », selon les mots d'un diplomate au siège bruxellois de l'Alliance.

De facto, le Pacte ne représente plus une menace militaire immédiate pour les Occidentaux, reconnaît-on dans les milieux de l'OTAN. Les troupes soviétiques auront quitté la Hongrie et la Tchécoslovaquie d'ici deux ans. Et leur départ, à terme, de RDA et de Pologne est probable.

Si l'OTAN n'a plus d'ennemi potentiel, elle s'est découverte en revanche deux rivales : la Communauté européenne (CEE) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

À l'ouest du Vieux Continent, on discute de l'émergence possible d'un pôle européen de défense autour de la CEE, ou de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui regroupe neuf pays.

Moscou, de son côté, milite pour un accord des 35 pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Ce nouvel équilibre européen permettrait, affirme-t-elle, de dissoudre les deux blocs militaires.

Les États-Unis refusent ces deux perspectives, voulant continuer d'avoir leur mot à dire dans les affaires européennes. Le maintien de l'OTAN, c'est-à-dire du « lien transatlantique », est « un gage de stabilité » pour l'Europe, affirme-t-on de source diplomatique américaine.

Mais à Washington, même, les pressions du Congrès pour une diminution massive des dépenses militaires américaines compliquent la tâche de l'exécutif américain.

Depuis le sommet franco-américain de Key Largo, le 19 avril, les États-Unis, qui ont une place prépondérante dans la structure militaire intégrée de l'Alliance, et la France, qui en est sortie il y a 24 ans, sont au moins d'accord sur ce point : l'unification de l'Allemagne et la libéralisation à l'Est rendent urgente une réévaluation du rôle, de la doctrine et de la structure de l'OTAN.

Mais ce travail de réflexion sera de longue haleine et il nécessitera sans doute, après celui du début juillet à Londres, un deuxième sommet, fin 1990 ou début 1991, selon un diplomate européen à l'OTAN.

Lors du sommet de Londres, les dirigeants alliés devront d'abord préciser leurs vues sur une série de questions fondamentales. Outre le problème allemand, ils feront le point sur les préparatifs du sommet de la CSCE, prévu pour la fin 1990.

L'OTAN veut qu'à l'occasion de ce sommet soient signés des accords sur le désarmement conventionnel (CFE) ou les mesures de confiance (MDCS), mais les Alliés s'inquiètent d'un raidissement des positions soviétiques aux négociations de Vienne.

Les responsables occidentaux discuteront des moyens d'accélérer les

pourparlers CFE, quitte, estime un diplomate, à laisser tomber les deux points de friction avec Moscou : l'aviation et les effectifs. Ces problèmes pourraient faire l'objet d'une nouvelle série de négociations, les CFE 2, qui démarreraient aussitôt après la conclusion des CFE 1.

L'ouverture de négociations SNF sur les armes nucléaires à courte portée (moins de 500 km) est, elle aussi, conditionnée à un premier accord CFE. Les États-Unis viennent d'annoncer qu'ils ne moderniseraient ni leurs fusées sol-sol à courte portée (SNF) ni leur artillerie nucléaire.

Mais les Alliés sont pour l'instant divisés sur la question de savoir s'il faut se défaire de toutes les armes nucléaires en Europe, alors que leur maintien, même minimal, est une condition essentielle de la présence militaire américaine.



Un ouvrier démantèle un tank soviétique stationné en Slovaquie.

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

TRADUIRE:  
UNE APTITUDE ET UN ART

CERTIFICATS DE  
TRADUCTION I et II

Deux programmes qui vous permettront d'acquérir des connaissances et des habitudes de travail dans différents domaines de cette discipline.

DATE LIMITE D'ADMISSION:  
LE 1<sup>er</sup> JUIN 1990

Annuaire et demande d'admission:  
3335, chemin Queen Mary  
Métro Côte-des-Neiges

Téléphone: 343-6090

APPRENDRE  
POUR AGIR

Gouvernement du Québec  
Commission des  
normes du travail

### La fête de Dollard ou la fête de la Reine

En vertu de la Loi sur les normes du travail, le 21 mai, fête de Dollard ou de la Reine, est un jour férié pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. En conséquence, tout employé à temps complet ou à temps partiel peut bénéficier d'un congé payé ou d'une indemnité.

Pour avoir droit à un jour férié, ce jour férié doit être un jour ouvrable pour l'employé. De plus, l'employé doit avoir 60 jours de service continu dans l'entreprise et ne s'être absenté la veille ou le lendemain de ce jour sans l'autorisation de l'employeur ou sans raison valable.

Un jour ouvrable est un jour où l'employé travaille habituellement ou un jour férié où il est appelé à travailler effectivement. Dans le cas où il doit travailler ce jour, il a droit au salaire correspondant au travail effectué et à une indemnité ou, au choix de l'employeur, à un congé compensatoire d'une journée.

#### Renseignements

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	QUÉBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 772-3019	ROUYN-NORANDA	(819) 797-0202
JONQUIÈRE	(418) 695-1940	SHERBROOKE	(819) 820-3441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES	(819) 371-6661
MONTRÉAL	(514) 873-7061		

Québec

LA FACULTÉ  
DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE

DÉMÉNAGE

Dès  
le 22 mai 1990  
nous vous  
accueillerons  
au 3750  
rue Jean-Brillant  
3<sup>e</sup> étage



Les bureaux seront fermés le 18 mai

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

NE  
MANQUEZ  
PAS  
EN  
PAGE B-3  
LA  
BERLINE  
EURO-  
PÉENNE  
DE  
LUXE

# FORMÉE POUR PERFORMER.

**SES COMPÉTENCES**

**SE LISENT**

**SUR SON VISAGE.**

ÊTRE INFIRMIÈRE c'est être soignante, experte en soins, éducatrice, conseillère, administratrice de programmes de soins, agente de changement, personne-ressource, partenaire, infirmière-chef, coordonna-

trice, agente de continuité, animatrice d'équipe de travail, enseignante, soutien psychosocial, agente de référence, thérapeute indépendante, chercheuse, chef de module, analyste, administratrice, gestionnaire.

L'infirmière: pour la  
**GESTION DE LA SANTÉ**

Le 12 mai,  
Journée internationale de l'infirmière.

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## EN BREF...

### Un disque pour Les Violons du Roy

**QUÉBEC (PC)** — L'ensemble de musique de chambre Les Violons du Roy, de Québec, lancera officiellement son premier disque le 22 mai prochain à Montréal, à l'occasion d'un concert à la Chapelle historique du Bon-Pasteur. Il s'agira de trois concertos de Mozart pour flûte et orchestre à cordes, où le soliste sera le flûtiste belge Marc Grauwels. On y retrouvera l'andante K 315 pour flûte, et les concertos K 313 et K 299, ce dernier étant interprété avec la participation de la harpiste Giselle Herbert. Le disque, le premier produit par Les Violons du Roy, sera sur étiquette Melodic, produit par Interdisc. Ironiquement, il est déjà en vente partout dans le monde (sauf au Canada) où il est distribué depuis quelques semaines par la compagnie britannique Hyperion. Jean Turgeon, porte-parole des Violons du Roy, a expliqué qu'un second disque est actuellement en préparation par Les Violons du Roy, en collaboration avec l'Ensemble vocal Bernard Labadie. Il s'agit de l'intégrale de la musique de Gabriel Fauré sauf le Requiem. L'ensemble Les Violons du Roy, fondé en 1984 par Bernard Labadie, a acquis au cours des dernières années une grande notoriété au Québec et même outre-frontière. Cet orchestre de musique de chambre de 15 musiciens avait interprété des extraits du Requiem de Mozart aux funérailles de l'ex-premier ministre René Lévesque en novembre 1987 et donne régulièrement des concerts de musique sacrée ou baroque, souvent accompagné de l'ensemble vocal que dirige également Bernard Labadie.

### Colloque sur les arts et la ville

**QUÉBEC (PC)** — « Le principal défi des villes est de marier à la fois culture et économie, de se partager entre les exigences de l'aménagement et celles du développement économique », a soutenu vendredi le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, en inaugurant le congrès « Les arts et la ville ». Ce congrès regroupe 160 représentants du monde municipal et du milieu artistique qui étudieront jusqu'à ce soir les façons dont les milieux municipaux peuvent assurer à l'ensemble des citoyens une vie culturelle dynamique. Le politologue Daniel Latouche, qui était conférencier, a pour sa part soutenu que les municipalités devront en matière de culture faire des choix dans un champ d'activités dont elles ne contrôlent pas le développement. Selon M. Latouche, les villes devront, pour les aider à faire leur choix, se donner des politiques culturelles. La municipalisation de la culture aura des effets directs sur le produit lui-même. Le colloque « Les arts et la ville » se poursuit aujourd'hui.

## Julie West partage son public en deux camps inconciliables

### Danséchange Montréal-Boston

Au programme : *Active Graphics* de Pooh Kaye avec les danseurs Kendall Alway, Ginger Gillespie, David Roe, et Kim Root. *Brutal Motion* de Julie West avec Cathy Kavanagh, Gwen Noah, et Julie West. Musique de Tim Brady. Spectacle présenté à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal jusqu'à demain.

### Mathieu Albert

LA MOITIÉ de la salle a adoré; l'autre moitié a trouvé ça parfaitement insupportable. Julie West, dont la participation au Danséchange Montréal-Boston clôture l'événement ce week-end à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, a réussi à polariser le public en deux camps inconciliables avec une création qui porte le titre de *Brutal Motion*. Une oeuvre glaciale comme un pèlerinage en Sibérie; formaliste jusqu'à opérer la négation définitive de tout ce qu'il peut y avoir d'humanité à l'intérieur du corps humain.

Mais une oeuvre aussi (et peut-être surtout), portée par un sens inouï de la précision dans l'accom-

plissement des gestes, un souci indéfectible en faveur de la pureté des lignes, une volenté quasi-obsessionnelle de toucher à la perfection architecturale.

Lorsque Julie West apparaît sur scène (seule ou entourée de ses deux partenaires), c'est pour y accomplir une danse réglée selon la logique implacable d'une calculatrice qui additionne les enchaînements comme une succession d'opérations mathématiques. La danse devient une sorte de parcours pour créatures dirigées par télécommande; une mouvance du corps qui propulse directement les interprètes dans l'univers desséché des mutants. La chorégraphie ne raconte rien, refuse de creuser toute épaisseur, s'interdit toute représentation autre que celle du corps lancé dans l'exécution de ses mouvements.

Pendant 45 minutes, la gestuelle reste incisive, sèche, rapide. Les danseuses circulent sur la scène avec la précision mécanisée d'un trio de poupées à ressort. Leur visage reste placide, imperturbable, figé dans une expression neutre qui ne changera jamais.

Avec cette pièce, Julie West célèbre le triomphe de la forme sur le contenu. Elle le fait en allant jus-

qu'au bout des choses, sans compromis, et sans se déroger devant les exigences de rigueur mathématique indissociable du style qu'elle s'est choisis. Son travail respire la maturité, et la maîtrise du vocabulaire.

En comparaison, la pièce réalisée par la chorégraphe bostonnaise Pooh Kaye (*Active Graphics*), qui forme la première partie du spectacle, apparaît étiquée.

Largement inspirée par le mouvement gymnique, la chorégraphie donne l'impression de ne s'être pas suffisamment dissociée du matériel de base qui lui a servi de combustible, pour véritablement se constituer en une oeuvre personnelle.

On sent également passer sur la pièce tout le poids de la tradition de la danse américaine. Un style qui, aujourd'hui, en comparaison avec ce qui se fait en Europe, éprouve plusieurs difficultés à trouver la voie de son renouvellement.

La pièce de Pooh Kaye en constitue à cet égard l'exemple parfait. Son vocabulaire semble usé, et surtout issu en droite ligne de l'histoire récente du mouvement post-moderne américain. On ne sent pas l'éclosion d'un imaginaire neuf, l'aboutissement d'une démarche qui n'appartiendrait qu'à elle seule.



Julie West

## Une exposition René Richard

UNE SOIXANTAINE d'oeuvres du peintre René Richard sont exposées jusqu'au 9 septembre au Musée Marc-Aurèle Fortin du Vieux-Montréal.

Considéré comme celui de nos artistes qui a sans doute le mieux compris et exprimé la grandeur primitive de nos paysages nordiques de montagnes, de forêts et de rivières, René Richard (1895-1982) fut un ami de Marc-Aurèle Fortin, ainsi que de Clarence Gagnon qu'il considérait comme son maître.

Né en Suisse pour venir s'établir très jeune au Canada, René Richard passa une jeunesse solitaire dans les grands espaces du Nord-Ouest canadien de la baie de James au delta du Mackenzie. Trappeur, il a connu l'âpre réalité de ce pays et en a ressenti le magnétisme qu'il a su exprimer dans sa peinture.

Observateur de la forêt, il en capte les formes échevelées pour les réduire ensuite à l'essentiel. Il se compose un vocabulaire graphique et une thématique fort personnelle, fondée sur ses goûts profonds, rappelle Jean Des Gagniers dans l'avant-propos du catalogue des oeuvres de René Richard. (...) « Il dessine tout ce qu'il trouve, souvent sur du papier d'emballage », tant il était pauvre.

Immédiatement après la mort de l'artiste en 1982, sa veuve Blanche Cimon, légataire de ses biens, crée la Fondation René-Richard, respectant ainsi les volontés de son mari. L'organisme présidé par M. Jacques A. Léger, attribue des bourses à des étudiants en arts visuels, spéciale-

ment de l'université Laval et organise des expositions des oeuvres du peintre. Depuis sa disparition, c'est la deuxième qui se tient à Montréal, la dernière rétrospective à l'Hôtel de

vient tout juste de publier un livre d'art intitulé *René Richard, ma vie passée* dont nous parlerons dans nos pages culturelles la semaine prochaine.



René Richard photographé avec son tableau *L'Étape* peint en 1959. Le peintre né en 1895 est décédé en 1982.

ville de la métropole ayant attiré 65 000 visiteurs en 1986. La Fondation apporte aussi une aide financière à diverses activités artistiques, comme le Symposium d'art de Baie Saint-Paul et le Musée de la région de Charlevoix. La maison d'édition Art Global



### Si le Dr Gachet avait su...

PHOTO AP

Si le Dr Gachet avait su que son portrait peint par Van Gogh vaudrait un jour aussi cher, il l'aurait probablement acheté aussitôt signé par

l'artiste. Le New York Metropolitan Museum of Art, exposait le *Portrait du Dr Gachet* depuis 1984, mais selon les dernières volontés de son propriétaire, un fonds de fiducie l'offrira aux enchères chez Christie's le 15 mai prochain. Le nouvel acquéreur devra déboursier entre 40 et 50 millions \$ estime-t-on.

## Trophée d'excellence à Louise Courteau et J.-François Sénart

### Marie Laurier

L'ÉDITRICE Louise Courteau recevra aujourd'hui même à Calgary un trophée d'excellence pour la publication du livre *Le geste musicien* écrit par Jean-François Sénart. Ce dernier recevra également cette distinction de l'Association des chefs de chœur canadiens.

C'est la première fois que des Québécois sont honorés de la sorte par un organisme anglophone, la France ayant été la dernière récipiendaire francophone en 1926.

L'ouvrage de Jean-François Sénart, lui-même chef de chœur reconnu dans notre milieu, traite de la direction chorale et il a été édité par un spécialiste de livre traitant de la musique, Mme Louise Courteau. « C'est un grand honneur que l'on nous fait, soulignait hier au DEVOIR

l'éditrice, et cet honneur rejaillit sur tout le Québec. »

Mme Courteau et M. Sénart ont quitté Montréal ce matin pour recevoir leur trophée à l'issue du banquet de clôture du congrès de l'Association des chefs de chœur canadiens à l'Université de Calgary. « Nous vous félicitons de votre précieuse contri-

bution à l'art choral qui bénéficie à tous les Canadiens », souligne Patricia Rabson, présidente de l'association dans une lettre adressée à Mme Courteau. *Le geste musicien* est un ouvrage d'une qualité exceptionnelle, ajoute-t-elle en invitant l'auteur Jean-François Sénart à partager concrètement la récompense.

### LA MALADIE D'ALZHEIMER

Le Centre de Recherche de l'hôpital Douglas, affilié à l'Université McGill, propose l'essai d'un nouveau médicament pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

L'étude, d'une durée de 6 mois, s'adresse aux patients entre 50 et 79 ans. Le patient doit être accompagné d'un parent ou d'un gardien.

La participation à l'étude est libre et gardée strictement confidentielle; les évaluations et traitements sans aucuns frais.

Pour plus d'informations, S.V.P. contacter: Georges Schwartz, psychologue, ou Nicole Etienne au 761-6131 poste 23333 (lundi à vendredi 9:00 — 16:00).

## Débat sur la francophonie

LA CHAÎNE culturelle de Radio-France, une radio d'État, va enregistrer un débat à Montréal pour diffusion en France ce mois-ci.

Portant sur l'avenir de la francophonie en Amérique, le débat sera animé par Philippe Meyer, de l'hébergement français Le Point. Des universitaires, militants et journalistes québécois y sont invités, a annoncé hier un communiqué de Radio-Canada, qui fournit l'amphithéâtre.

Le public est invité au débat de deux heures et demie, qui doit être enregistré lundi.

Garavou vous dit:

ATTENTION!

CSST

PREMIÈRE COMMUNION • CONFIRMATION • ORDINATION

Demandez nos suggestions cadeaux au moment d'offrir un présent lors de ces grandes occasions

Desmarais & Robitaille

60 ouest, rue Notre-Dame  
Montréal, Qc H2Y 1S6  
(514) 845-3194

Au service de la liturgie depuis 1909

Evitez la fumée  
Pour mieux respirer

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

NOUVELLE VERSION

CERTIFICAT EN ANIMATION DES GROUPES ET DES ORGANISATIONS

### DEVENEZ UN PIVOT DE VOTRE ORGANISATION

Ce programme universitaire vous permettra de maîtriser les habiletés de communication, de négociation et de gestion des phénomènes de groupe dans les organisations.

DATE LIMITE D'ADMISSION:  
LE 1<sup>er</sup> JUIN 1990

RENSEIGNEMENTS:  
3335, chemin Queen Mary  
Métro Côte-des-Neiges  
Téléphone: 343-6090 ou  
Extérieur: 1-800-363-8876

APPRENDRE POUR AGIR

## VOYAGES

RÉSERVATION: EUROPE  
AVION-AUTO-HÔTEL-TRAIN  
982-9437  
Francine  
9 hrs à 17 hrs - Lundi au vend.  
Destination: Vacances Inc. Permis QC

### YOUGOSLAVIE

Découvrez un nouveau coin de l'Europe  
Circuit 15 jours - 13 nuits  
Transport aérien aller-retour  
Hôtels de 1ère classe et touristique supérieur  
3 repas par jour durant le circuit  
2 repas par jour à Dubrovnik  
Guide accompagnateur parlant français

A partir de 1629\$ par personne  
Taxes, frais de service et visa: 1745\$ can.

VOYAGES  
REVIGOL ITP INC.  
(514) 385-5210  
Permis du Québec

### EUROPE

Paris, aller et retour, à partir de... 448\$  
Paris, aller simple, à partir de... 250\$  
Londres - Lyon - Toulouse... 449\$  
Bruxelles, à partir de... 310\$  
Montréal-Nice, à partir de... 489\$  
Montréal-Nantes, à partir de... 439\$

	EUROPE PROMOTION - CITROËN - CONTRAT ACHAT-RACHAT		
	21 jours	30 jours	45 jours
BX 19 TRD D.A. DIESEL	765\$	999\$	1425\$
BX 19 TRD D.A. AUTOMATIQUE DIESEL	845\$	1070\$	1525\$
BX 17 TURBO D.A. DIESEL	790\$	1100\$	1550\$
BX 19 S.W. D.A. DIESEL	765\$	995\$	1445\$
BX 17 TURBO S.W. D.A. DIESEL	810\$	1050\$	1550\$

AIR - AUTO: CITROËN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - HISSAN, ETC...  
CAMPERS VW ET CAMPERS ÉQUIPÉS CITROËN 2 CV 5548 - CITROËN AX 10 5599 - BX DE BASE 5278 - BX 19 TRS AUTOMATIQUE 51174 - BX 19 TRD AUTOMATIQUE 51267 - BX 19 TRS 51109 - RENAULT SF 5390 - RENAULT 19 TR 5525 - RENAULT 21 GTD 51295 - RENAULT STATION 51529 - PEUGEOT 205 JR 3 PORTES 5886 - 309 5300, etc... CHOIX D'AUTOMATQUES ET CAMPERS. LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES  
Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba, Les Antilles et les Caraïbes

SPÉCIAL-AUTO  
TOURING CLUB DE FRANCE  
1470, rue Peel (métro Peel), suite 721  
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

# CULTURE ET SOCIÉTÉ



Le moins qu'on puisse dire c'est que la maison Birks a su établir un lien entre le sujet d'une des photos qu'elle présente et ses bijoux.



Rue Saint-Denis de Pierre Boisclair.

## GRANDE CONFÉRENCE sur LES ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT

avec  
**ALBERT JACQUARD**  
généticien et démographe  
et  
**HUBERT REEVES**  
astrophysicien

Mardi le 22 mai, 19 h 30

Lieu: Université de Montréal  
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant

Frais: 10 \$

Inscription sur place

Renseignements: 343-5863

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

Hydro-Québec

## Vue par des photographes, Montréal sait être attrayante, chaleureuse, drôle ou poétique

### Le Montréal des Montréalais

Une exposition de 264 photographies présentée jusqu'au 10 juin dans les vitrines des magasins Birks, Eaton et la Baie et celles des boutiques des Promenades de la Cathédrale.

### Lyné Crevier

MONTREAL est laide, moche, uniforme, absolument pas photogénique, eh bien détrompez-vous!

En allant faire du lèche-vitrines au centre-ville, on tombe en pamoison devant des images attrayantes, chaleureuses, drôles ou poétiques de notre cité.

Le Montréal des Montréalais (concours et exposition photographiques) a déjà eu lieu en 1982. Plus de 4000 photos d'amateurs et de professionnels furent soumises alors au jury

qui en avait retenu 400. Cette année, les organisateurs ont recueilli 10 000 images en noir et blanc et en couleur. Ils en ont sélectionnées 264 qui sont exposées dans les vitrines des Promenades de la Cathédrale et celles de chez Birks, Eaton, La Baie.

Parmi ces photos, le jury (composé notamment de Pierre Mignot, directeur photo au cinéma, Clara Gutsche, photographe et professeur à l'université Concordia, Sandra Grant-Marchand, conservateur au Musée d'art contemporain de Montréal) choisira 17 gagnants, le 23 mai, qui se partageront divers prix (en espèces et en équipement vidéo ou photographique) d'une valeur de 20 000 \$.

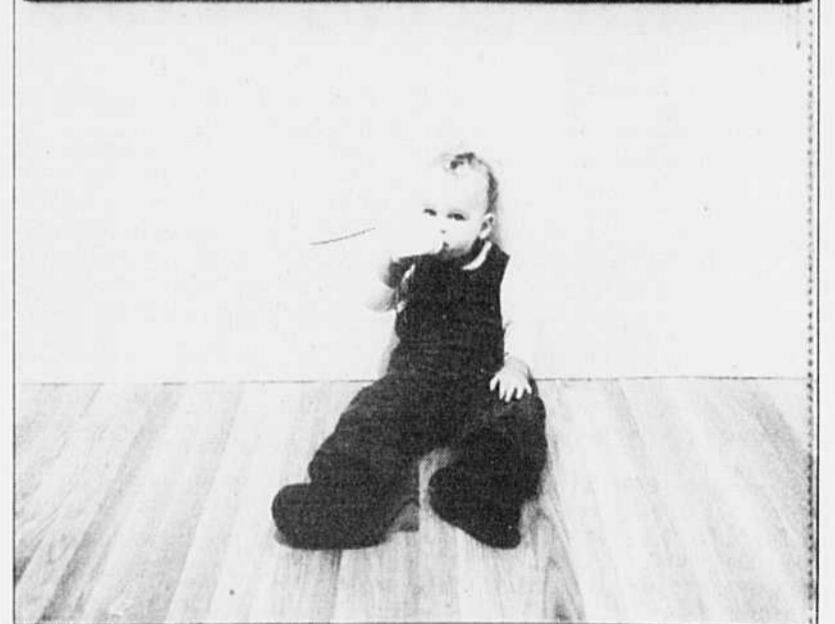
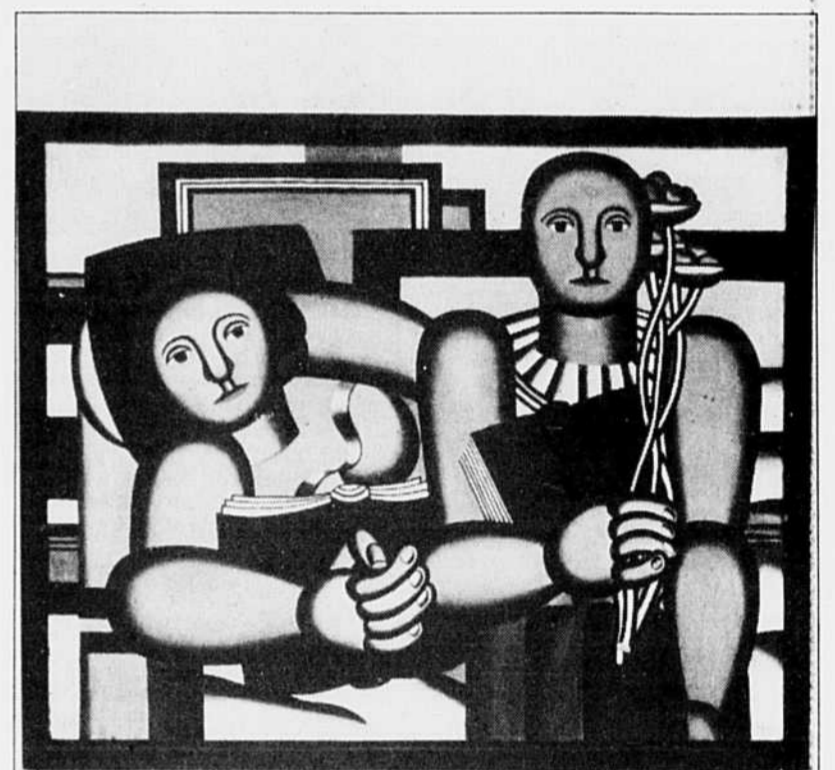
« On nous a fait parvenir davantage de photos en noir et blanc qu'en couleur. Et, je vous le donne en mille, c'est la Tour olympique qu'on a photographiée le plus. Pourtant, elle est aussi laide en personne que sur pellicule », lance en riant Marc Côté-Pouliot, directeur artistique de l'événement.

C'est lui encore qui a vu à ce que les photos soient exposées à leur avantage dans les boutiques et les magasins. Le résultat est étonnant. Un jury (présidé par le créateur Jean-Claude Poitras) primera la vitrine qui aura su intégrer les images avec le plus d'originalité et d'harmonie.

Les photographies les plus significatives de la collection feront l'objet d'un luxueux volume qui sera publié dès l'automne 1991. Ensuite, lors des festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, on aura l'occasion d'aller admirer l'exposition à l'Hôtel-de-ville.

Pour l'instant, les photographes participants (dont Jacques Grenier, photographe au DEVOIR) savent nous montrer l'actualité citadine avec brio. Jamais les êtres, les parcs, le port, l'architecture, les fêtes, les musées, les cafés, le métro, les ruelles, les grafitti de Montréal ne nous sont apparus avec autant d'humour, de tendresse ou de force! La ville nous saisit de plein fouet avec ses splendeurs et ses misères.

Montréal la cosmopolite, avec ses fêtes portugaises, ses défilés irlandais, son quartier chinois, son boulevard Saint-Laurent. Montréal la drôle, avec ses couples mal assortis, ses garçons hassidim riant et fumant, ses enfants des ruelles, ses chics filles. Montréal la triste, avec sa pollution, sa pauvreté, sa solitude. Bref, ces 264 images sont un festival en soi, un éloge à la ville, à ne pas rater!



Musée des beaux-arts de Robert Asch.

Pour régler vos comptes:  
**Alex, le branché des branchés.**  
Et pour vous abonner: 350-ALEX.  
**Bell**

## Information

### Ville de Montréal

#### Assemblée du Conseil Lundi 14 mai 1990, 19 h

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro: Champ-de-Mars).

Parmi les points à l'ordre du jour de cette assemblée, le Président de l'assemblée souligne les points suivants:

Travaux d'égoûts: 1 304 698 \$

Construction de trottoirs, pavage, bordures, conduits souterrains: 10 795 601,05 \$

Aménagement du parc du bout-de-l'île: 368 940 \$

Approbation du plan de construction du siège social de la F.T.Q. (métro: Crémazie)

Approbation du plan de construction et d'occupation de l'hôtel Ritz-Carlton

Approbation de la première phase du plan de construction et d'occupation d'un immeuble à bureaux (emplacement du Palais du commerce)

Contribution et aide financière à:  
Association Liaison Design: 15 000 \$

Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-ouest: 60 000 \$

Création d'un fonds de bourses d'affaires de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec: 5 000 \$

Centre de référence du Grand Montréal: 156 000 \$

La Corporation de développement économique et communautaire du Centre-sud: 45 000 \$

Brooklyn Academy of Music: 125 000 \$

Association des organismes musicaux du Québec: 20 000 \$

Québec Drama Federation: 20 000 \$

Videographe inc.: 20 000 \$

Les Théâtre associés inc.: 15 000 \$

L'assemblée subséquente aura lieu le 18 juin 1990.

#### Assemblées publiques Commissions permanentes du conseil

22 mai 1990, 19 h,  
Salle du Conseil  
Commission du développement communautaire

Présentation du sommaire des réalisations et des projets en cours dans le domaine de l'environnement.

À partir du répertoire des initiatives environnementales de la Ville de Montréal, la Commission tiendra une assemblée publique d'information sur l'ensemble des interventions municipales dans ce secteur.

24 mai 1990, 13 h 30,  
Salle du Conseil  
Commission du développement communautaire

Sommaire des réalisations et des projets en cours dans le domaine de l'environnement.

Délibération et adoption du rapport.

5 juin 1990, 9 h 30,  
Salle du Conseil  
Commission de l'administration et des finances:

Visite du Service de l'approvisionnement et des immeubles.

Rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989

Délibération et adoption des rapports.

On peut se procurer la documentation pertinente dans les bureaux ACCES-MONTRÉAL, ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil. Renseignements: 872-3770.

Le 12 mai 1990  
Le greffier de la Ville,  
Léon Laberge

# CIBL

## LA PASSION RADIO

### 101,5 FM

sur tout montréal

rendez-vous le mardi  
15 mai à 5h30 pm  
au 101,5 FM

Les caisses populaires  
Desjardins

Carling  
Black Label  
BIÈRE BIÈRE

LA PRESSE

# LA LÉGALITÉ ASSASSINÉE!



- Pendant toute la négociation, les droits légitimes de la population ont été respectés.
- Les syndiqué(e)s d'Hydro-Québec ont toujours suivi les directives du Conseil des services essentiels.
- Nous avons négocié de bonne foi!

- La loi 58 bafoue le principe de la libre négociation!
- Les ententes conclues au cours des 18 mois de négociation ont été reniées.
- Qui est de mauvaise foi??

**LES SYNDIQUÉ-E-S  
D'HYDRO-QUÉBEC**

**SCFP** (FTQ)

## La langue de la cour d'école

À une situation spéciale, Québec doit donner un traitement spécial

MÊME SI la Commission des écoles catholiques de Montréal voulait trancher à elle seule la question de « la langue de la cour de récréation », elle ne le pourrait pas. Non seulement est-il douteux que la CÉCM ait le pouvoir d'interdire aux élèves l'usage d'une langue, mais surtout, la résistance à une telle politique en assurerait l'échec.

Déjà les jeunes, leurs parents et la plupart des enseignants sont fortement opposés à faire du français une langue de coercition. Dans nos écoles encore parfois autoritaires, c'est un progrès. La dernière folie serait qu'on y montre aux jeunes qu'au Québec la langue de la liberté est l'anglais!

On ne saurait toutefois laisser aller les choses. Dans quelques écoles, le corps professoral et la direction sont débordés, exaspérés, presque désespérés. Ils en sont rendus à réclamer, comme à Saint-Luc, non seulement le recours à la discipline, mais des quotas d'élèves allophones, l'inscription obligatoire des immigrants dans des écoles de quartiers francophones, l'obligation le cas échéant d'aller au cégep francophone. Sans oublier l'imposition du français dans les petites entreprises et le recours à une immigration plus fortement francophone...

On sent bien que même la police n'y suffirait pas!

Tout n'est pas mauvais, bien entendu, dans les suggestions qui ont été faites pour mieux accueillir et intégrer les jeunes immigrants au Québec. Mais la panique est parfois mauvais conseiller. Ainsi l'Association des directions d'école de Montréal (ADEM) veut une loi pour empêcher que dans cinq ou dix ans « nos » écoles aient perdu leur caractère français. À l'école Saint-Luc, il s'en trouve même pour mettre en doute la capacité de « Protestant School Board of Greater Montreal » d'intégrer les élèves de son secteur français « au groupe culturel concerné » (sic)? (On présume que la CÉCM fait des merveilles d'intégration dans son secteur anglais).

Il aurait été préférable que les établissements et les communautés locales impliqués dans cet enjeu de société trouvent « ensemble » les moyens et les règles pour résoudre certains problèmes réels: s'intégrer en français, maîtriser l'anglais et apprendre à vivre en milieu pluraliste. On y est déjà parvenu dans certains quartiers, même si les alarmistes n'en parlent guère. Mais il sera maintenant difficile de s'entendre ailleurs, là où l'esprit

de croisade est en train de prendre le dessus.

Il ne serait pas mauvais, certes, que la CÉCM se décide enfin à tenir des audiences publiques sur le sujet. Sait-on jamais, peut-être y trouverait-on quelques pistes de solution? Mais on risque désormais de faire de l'occasion le coup d'envoi d'une élection où cette mauvaise controverse risque d'évacuer les problèmes qui touchent l'ensemble des écoles de cette Commission.

De plus, des groupes s'alignent déjà, comme pour une bataille...

L'ADEM a raté une occasion de faire montre de leadership. Elle souscrit à une coercition qu'elle n'a jamais jugée « prioritaire » et qui risque de saper l'effet des autres mesures qu'elle réclame pour faciliter l'intégration des immigrants aux écoles françaises. Elle écrit même que « les mesures d'obligation n'ont, en soi, aucun caractère discriminatoire lorsqu'une société décide d'affirmer sa légitimité ». L'APEC (Association for the Preservation of English in Canada), ne tient pas un autre discours.

D'autres se demandent s'il ne faudrait pas avoir une majorité d'élèves francophones dans chaque école de manière que les jeunes allophones sachent dans quelle société ils s'intègrent. Cela suppose d'autres règlements réduisant le choix des parents et imposant par exemple le *busing* à l'américaine. Même là, ces écoles « d'immersion » québécoises seraient-elles mieux outillées pour faire du français une langue vraiment commune? Au reste, dans des classes à 100% « pure laine », parvient-on à enseigner un bon français?

L'ADEM, l'Alliance des professeurs, et les communautés elles-mêmes demandent plus de moyens au ministre de l'Éducation. Il en faudra certes davantage, mais il ne suffira pas qu'on augmente les budgets, qu'on meuble les bibliothèques, et qu'on engage du personnel supplémentaire. On l'a fait dans les quartiers « défavorisés », sans grand succès.

Il faut une stratégie différente. Québec devrait-il carrément prendre sous sa tutelle les écoles problématiques, y recruter des équipes de professeurs et d'animateurs interculturels qui soient à la hauteur du défi? Quelle que soit la politique choisie, il importe de donner aux enfants qui nous arrivent une image du Québec qui n'en soit pas une de brailleurs, de pionnes et de perdants.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## La profanation de Carpentras

La terrible responsabilité de ceux qui attisent l'antisémitisme

LA PROFANATION du cimetière juif de Carpentras, dans le sud de la France, soulève indignation et émotion. Quarante-cinq ans après la découverte de l'horreur des camps de concentration, l'antisémitisme renoue avec ses formes les plus barbares. Cet événement survient quelques jours après l'exhortation prophétique à Berlin du président du Conseil juif mondial, M. Edgar Bronfman.

Leaders politiques et religieux ont uni leur voix pour condamner ce geste qui se signale par son horreur. Il ne s'agit malheureusement pas d'un geste isolé. Dans plusieurs pays, on a déploré ces derniers mois une recrudescence de l'antisémitisme. Ainsi, les vieux démons se sont hélas réveillés dans certaines régions d'Europe de l'Est au même moment où la démocratie pluraliste y faisait sa réapparition. Ici, Montréal n'a pas échappé à cette triste vague: un cimetière juif a lui aussi fait l'objet, voilà quelques semaines à peine, de pareille violation.

On proposera sans doute plusieurs explications sociologiques à la remontée d'un phénomène qui entache la conscience humaine depuis deux millénaires: persistance du chômage, maux sociaux, transformation des structures de la société et remise en question de certaines valeurs. Malheureusement, l'inévitable récurrence de ces pro-

blèmes ne justifie en rien le retour à des pratiques qui empruntent au barbarisme.

À Montréal, on a imputé la responsabilité de ces crimes à des « skin heads ». À Carpentras, comme ailleurs en Europe, on désigne du doigt les mouvements néo-nazis. Peu importe les caractéristiques sociales ou l'idéologie à la base de ces sacrilèges. Rien n'explique, rien ne justifie pareil irrespect, pareille violation des droits de l'homme.

Elle est lourde la responsabilité des intellectuels révisionnistes qui remettent en question l'existence même de la « solution finale ». Elle est terrible la faute des leaders politiques qui font appel aux réflexes de l'antisémitisme sommaire le plus viscéral pour s'attirer les faveurs et les votes d'une frange de la population. En France, M. Le Pen refuse tout lien avec les auteurs de la profanation de Carpentras. Il a tout de même donné une nouvelle crédibilité à de vieilles et tristes thèses sur la place des Juifs dans la société française en réinventant calembours et slogans que l'on croyait disparus à jamais. Au Québec, l'incident Pélaudeau a effleuré ces mêmes plates-bandes putrescentes.

Il y a de quoi désespérer de l'homme à voir revivre ces pages de délire au moment où s'achève le deuxième millénaire de notre ère!

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

## Paradis se donne des crocs...

Les projets législatifs ne doivent pas être des tigres de papier

COUP SUR COUP, le ministre de l'Environnement a présenté à l'Assemblée nationale, cette semaine, deux projets de loi qui, en principe à tout le moins, améliorent de façon sensible la panoplie des outils gouvernementaux. En espérant qu'ils soient adoptés dans les meilleurs délais, soit avant l'ajournement estival, il faudra que ces projets ne restent pas des tigres de papier, comme ça arrive, hélas, trop souvent.

Depuis des années, surtout depuis le congrès de février 1988 de son parti, le gouvernement libéral, soucieux de sauver le Québec du « naufrage écologique », a fait de l'environnement la priorité des priorités. Passant du rouge au vert, le PLQ adopta le principe du pollueur-payeur, l'assortissant de graves sanctions, pouvant aller jusqu'à la prison. Depuis lors, il y a eu l'épouvantable saga des BPC de Saint-Basile puis, en pleine campagne électorale, la pénible affaire de la contamination au plomb d'un quartier résidentiel de Saint-Jean-sur-Richelieu. Après plus de 20 mois dans le premier cas, plus de huit dans le second, les propriétaires et responsables de ces désastres n'ont fait l'objet de quelque sanction que ce soit. La Justice se demande encore si elle doit porter des accusations contre Mark Levy. La Balmat Canada a déclaré faillite, évitant ainsi l'obligation de décontaminer ce qu'elle a contaminé pendant cinq ans.

Prenant la relève de Clifford Lincoln et de Lise Bacon, M. Pierre Paradis s'est transformé depuis octobre en preux chevalier de l'environnement. Avec raison, il se plaint de maigres ressources, humaines et financières, pour faire face à une tâche titanique, et il supplie son gouvernement de lui fournir des moyens plus appropriés. Une première réponse, médiocre, est venue aux crédits budgétaires: à peine 15 des 50 millions de dollars promis sont alloués. On pouvait craindre que les promesses législatives restent aussi dans les limbes. Il n'en est heureusement rien.

En vertu du projet de loi 65, le ministre pourra

ordonner au responsable d'une contamination de lui fournir une étude de caractérisation et un programme de décontamination ou de restauration de l'environnement contaminé. Les pouvoirs réglementaires sont importants, notamment au titre des sanctions, contre les responsables de quelque 70 sites industriels répertoriés à ce jour. En clair, cela veut dire qu'il n'y aura plus d'autre Balmat au Québec, ou plutôt qu'un contrevenant ne pourrait se défaire complètement de ses obligations. En cas de faillite, le gouvernement serait un créancier privilégié, de sorte que le pollueur serait quand même payeur, du moins en partie.

En principe, ce projet place le Québec dans le peloton de tête des États qui tentent de faire en sorte que les contaminateurs assument leurs responsabilités. Mais la partie est loin d'être gagnée. Il faut éviter que, sous le couvert de bonifier le projet, le lobby industriel et agricole ne le réduise à l'impuissance. De plus, l'ossature a beau être solide, il lui manque chair et sang pour que le tigre passe à l'attaque. Il faut donc une réglementation étanche et du monde pour la mettre en œuvre. Alors seulement, les chevaliers d'industrie ne pourront plus s'en tirer en se poussant dans le Sud ou en liquidant leurs actifs ici, tout en poursuivant ailleurs les affaires payantes.

D'autre part, le projet de loi 60 vise à créer la Société québécoise de récupération et de recyclage; la RECYC prendra la relève du Fonds québécois de récupération; le gouvernement se donne aussi des pouvoirs accrus sur les signes, notamment pour les pneus. Avec un maigre budget de démarrage, près de 10 millions de dollars, l'objectif est ambitieux: réduire de 50% en poids, d'ici l'an 2000, la quantité des déchets solides que nous produisons au rythme annuel effarant d'une tonne par personne.

Puisse le croisé Paradis nous amener à la terre promise...

— GILLES LESAGE

C'EST SOUVENT COMME ÇA AU DÉBUT.  
ON A L'IMPRESSION DE NE PLUS ÊTRE  
CHEZ SOI.



TIRÉE DU JOURNAL LE MONDE

## LETTRES AU DEVOIR

Vers 1 % ? Non

LE TOTAL des dépenses budgétaires du Québec au cours des cinq dernières années représente 150 milliards \$, une moyenne de 30 milliards \$. Les mêmes données, aux Affaires culturelles, équivalent à 1 milliard \$, soit 204 660 \$ par an. Donc 0,68 % de moyenne de 1985 à 1990.

De 184,7 millions \$ en 1985-86, ou 0,67 %, le budget des Affaires culturelles a diminué à 0,62 % en 86-87 (0,64 % en 87-88). Devant la réaction solidaire des artistes, il s'est mis à grimper légèrement en 88-89 avec 227 millions \$ (72,3 %); il se maintient cette année avec 29 millions \$ sur 32,7 milliards \$ (72,9 %).

Une croissance ? Absolument pas!

Entre les 31,4 milliards \$ de l'an dernier et les 32,7 milliards \$ du récent budget, il y a une hausse des dépenses de 5,5 %. Aux Affaires culturelles passées de 227 à 239 millions \$, la croissance n'est que de 5,28 % donc inférieure à celle du budget global.

En chiffres réels, soit 184,7 millions \$ en 1985-86, les dépenses des Affaires culturelles plaçaient ce ministère au 19e rang des 31 ministères et organismes impliqués. Depuis deux ans, il est monté au 17e rang, devantant de peu les Loisirs, Chasse et Pêche (219 millions \$) et les Communications qui chutent constamment (de 199 à 112 millions \$ en cinq ans).

Tout semblait s'orienter vers la réalisation graduelle des promesses de 1 % puisque le gouvernement avait tout de même injecté 52 millions \$ de plus, entre 1987 et 1989, passant de 175 à 227 millions \$, donc de 0,62 % à 0,72 %. À ce rythme, on aurait obtenu le 1 % normal dans quatre ou cinq ans.

Voilà tout espoir gelé: certes pas de quoi pavoiser puisque même la croissance est passée à la baisse. Dire que ce même budget présente une hausse de 176 % (de 27 à 75 millions \$) pour les « personnes désignées par l'Assemblée nationale ». Nous sommes-nous trompé de carrière?

— JACQUES LAMARCHE  
Saint-André-Avellin, le 2 mai.

### Absent

À M. Pierre Paradis

QUELLE était ma joie de savoir que j'allais vous rencontrer au Congrès de FAPEL, depuis le temps que je m'implique au niveau environnemental (projet de récupération à l'école du village, à mon travail, implication dans l'association de mon lac ainsi qu'au municipal). Enfin, j'allais rencontrer la personne qui ose parler de protection de l'environnement au gouvernement.

Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre le président, Me Michel Tourangeau, nous annoncer que vous n'étiez pas présent, pire, que vous n'étiez même pas daigné répondre à son invitation. C'est une erreur, sûrement, rassurez-moi, tout le monde sait que les ministres sont des gens fort occupés, je suis prêt à croire que c'est une erreur d'agenda de votre bureau, n'est-ce pas?

D'autant que c'est la première fois qu'un ministre de l'Environnement, à son premier mandat, n'est pas présent à ce congrès.

Quelle ne fut pas ma désolation — partagée, je dois l'avouer, par les 400 délégués des 700 associations-membres qui représentent 200 000 villégiaturés — de constater que nous, les villégiaturés, les amis de la nature, les respectueux de l'environnement, oserais-je dire les visionnaires de l'an 2000, sommes bien petits aux yeux du gouvernement.

Avons-nous été trop prétentieux de croire que nous saurions

vous intéresser avec nos opinions, nos projets, nos espoirs?

Domage, je me faisais un tel plaisir de vous serrer la main, j'aurais peut-être même osé me tenir dans votre entourage pour ne pas manquer un mot de ce que vous alliez dire (vos dossiers vous tiennent à coeur).

Mais, comme je suis d'un éternel optimisme, je suis persuadée que ce n'est que partie remise et que d'ici très peu de temps, c'est avec empressement que vous répondrez à une prochaine invitation, n'est-ce pas, M. le Ministre?

— MARIE-THÉRÈSE BERNIER  
conseillère municipale  
St-Mathieu-du-Parc, le 28 avril.

### Avec l'usage

À CHAQUE printemps le Jardin botanique de la Ville de Montréal s'habille de robes fleuries dont les gammes de couleurs varient du pastel aux tons les plus vifs. J'ai succombé à l'invitation de la nature dont la richesse n'a d'égalé que l'habileté des jardiniers à marier savamment les variétés infinies de plantes. Depuis je fréquente les allées vertes et les serres de façon assidue.

La fin de ma visite fut toutefois gâchée par un détour dans les aires de repos du restaurant. Si la propreté croît avec l'usage, dit le slogan humoristique de la Ville de Montréal, ici l'insalubrité progresse avec la fréquentation des lieux.

Autant la propreté des serres et des espaces fleuris impressionne l'oeil, autant le laisser-aller répugne au visiteur.

Amener une plante à maturité de sa floraison nécessite une attention constante. Par contre ici le plancher collant et la croute de saleté accumulée dans les coins, le long des murs et à la base des divisions prouvent une négligence quasi constante.

Pour les visiteurs du Jardin, peu importe les slogans, « une image vaut mille mots ».

— MAURICE DUFORT  
Montréal, le 4 avril.

### Détruire est payant

DEPUIS avril le gouvernement ne sait plus où donner de la tête, les F-18 tombent comme des mouches. Sur les 138 appareils commandés début 80, douze se sont maintenant écrasés.

La presse pleure les victimes et cherche les causes de ce « désastre national ». Mais a-t-on parlé des « retombées économiques » ? Ces merveilles de la technologie se détaillent à plus de 40 millions \$ pièce. Sans compter les frais de roulement. Faites le calcul et vous verrez qu'il coûte cher de défendre nos quelques arpents de neige. Contre qui?

Dans le contexte du désarmement, cette flotte est-elle nécessaire? L'OTAN a-t-elle sa raison d'être? Malheureusement les experts (encore eux) prédisent que malgré la réduction des armes nucléaires, les budgets voués à l'armement conventionnel iront en augmentant.

Que voulez-vous, l'armement c'est payant... ça crée des emplois. Notre démocratie du profit ne peut faire autrement que d'encourager l'industrie. La Défense est un des rares ministères qui a vu son budget augmenter.

Pendant ce temps M. Wilson proclame qu'il faut se serrer la ceinture et réduire la dette nationale. On s'abre dans des programmes sociaux, dans l'aide humanitaire et on nous impose la TPS.

À l'heure où l'on tente de parler de pauvreté croissante, d'une crise écologique qui prend un visage d'apocalypse, on préfère continuer à croire en l'investissement de destruction. Digne de nos grandes démocraties, le gouvernement fédéral s'est abonné à l'école du darwinisme social.

Il ne faudrait surtout pas offenser les bonzes de la finance et de l'industrie qui pourraient ne plus investir et créer des « milliers » d'emplois. Pourquoi alors leur faire payer de l'impôt? En 1987,

### ■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

90 000 entreprises, au Canada, n'ont pas payé d'impôt. 27 milliards \$ en pertes fiscales.

Normal dans un pays où il faut être millionnaire pour être chef de parti. Où il faut courtiser les gros goussets pour remplir la cagnotte électorale. La politique se résume-t-elle à l'intérêt personnel et au profit matériel. Ah! ce pouvoir, il les fascine tous!

Il ne nous reste plus qu'à aller, tous les quatre ans, signer notre chèque en blanc.

— BRUNO BOULIANNE  
Brossard, le 1er mai.

### Dans la tête

Lettre à Hydro-Québec

JE VIENS de recevoir votre dépliant moussant l'utilisation d'une tête de douche « économique ». Cette campagne de sensibilisation à l'économie est louable. Toutefois, j'aimerais faire certaines observations sur l'orientation que votre organisme semble y donner.

Cette première communication s'inscrit dans la philosophie bien installée de consommation qui caractérise notre époque. Il faut économiser, alors investissons dans un « gadget » de plus. Mais, consommateurs, nous nous regorgons de ces appareils de tout type pour économiser temps, énergie, etc.

Bien que stimulant l'industrie et le commerce, est-ce que ces multiples outils d'économie ne contribuent pas à une surconsommation d'énergies de toutes sortes?

Dénominateur commun: c'est l'appareil qui est le facteur principal d'économie. Ainsi, on peut dormir en paix; plus on possède de ces objets, plus on économise; le devoir est fait une fois pour toutes.

Le phénomène entretient et accroît la mentalité de consommation au lieu d'inciter l'utilisateur à des habitudes de restrictions volontaires et réfléchies.

Le consommateur, sous sa nouvelle tête de douche, changera-t-il ses habitudes, est-ce qu'il évitera de la laisser couler inutilement? Quel impact aurait eu votre promotion d'une simple valve d'arrêt de l'eau à la tête de douche, dispensant de continuellement rajuster la température mais exigeant un geste volontaire de fermer l'eau pendant le savonnage?

— GILBERT BEAULIEU  
Brossard, le 2 mai.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements: (514) 844-5378

LE DEVOIR (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## La langue dans les écoles françaises de la CÉCM

Les mesures d'obligation n'ont en soi aucun caractère discriminatoire lorsqu'une société décide d'affirmer sa légitimité

### DOCUMENT

Texte intégral de la déclaration de l'Association des directions d'école de Montréal en regard du projet de « politique de la langue dans le réseau des écoles françaises de la CÉCM » (\*)

**P**ERSONNE n'ignore que nous faisons face, depuis quelques années, à un problème d'importance majeure qui est celui de l'intégration harmonieuse de la jeunesse allophone au réseau des écoles françaises de Montréal. L'ADÉM présentait à la presse et à l'opinion publique, le 14 juin 1989, une « Déclaration en regard de l'éducation interculturelle » qui comportait quatre volets :

- la demande à la CÉCM de se doter d'une politique linguistique claire;
- la nécessité d'une ouverture plus manifeste à la diversité culturelle;
- une meilleure compréhension interculturelle;
- une attitude de tolérance à l'égard des nouveaux arrivants.

Ces quatre volets, pour l'ADÉM, s'inscrivent à l'intérieur de la mission des écoles de la CÉCM de scolariser les élèves en français.

L'ADÉM lançait alors un appel public à la CÉCM et au ministère de l'Éducation, afin qu'ils allouent les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement de cette intégration des allophones. Nous constatons que le MEQ, pour sa part, n'a pas répondu de façon satisfaisante à ces attentes, en dépit des demandes renouvelées venant du milieu de l'éducation et d'autres secteurs soucieux de préserver le français comme langue commune de communication dans les écoles françaises de la région de Montréal.

Le directeur général de la CÉCM, le 21 août dernier, annonçait, quant à lui, qu'une politique linguistique serait présentée à l'ensemble des intervenants et utilisateurs de nos écoles françaises. L'ADÉM a donc accueilli avec satisfaction cette intention. L'ADÉM a fait savoir à la CÉCM, le 3 avril dernier, qu'elle était d'accord avec le préambule, les fondements, les objectifs et le champ d'application du projet de politique présentée au MEQ.

L'Association ajoutait qu'elle présenterait ultérieurement ses commentaires et ses recommandations concernant les moyens d'action prévus. Plusieurs des éléments décrits dans ce projet de la CÉCM sont d'ordre politique et social :

- le français est la langue officielle du Québec;
- le français doit assurer le lien entre tous les membres de la société

québécoise et le monde du travail; — la loi 101 est perçue, par une très large majorité de Québécois, comme étant une mesure absolument essentielle pour garantir que le Québec de demain soit de langue et de culture françaises;

— la concentration, à Montréal, d'immigrants allophones est très importante. Il faut donc que les écoles françaises puissent bénéficier de mesures adéquates pour assurer leur responsabilité de former des jeunes aptes à jouer leur rôle de citoyen dans un milieu québécois francophone.

Nous réaffirmons notre accord avec les trois objectifs contenus dans le projet de la CÉCM, à savoir : a) améliorer la maîtrise du français, b) valoriser la culture de langue française, c) garantir aux élèves un milieu éducatif français.

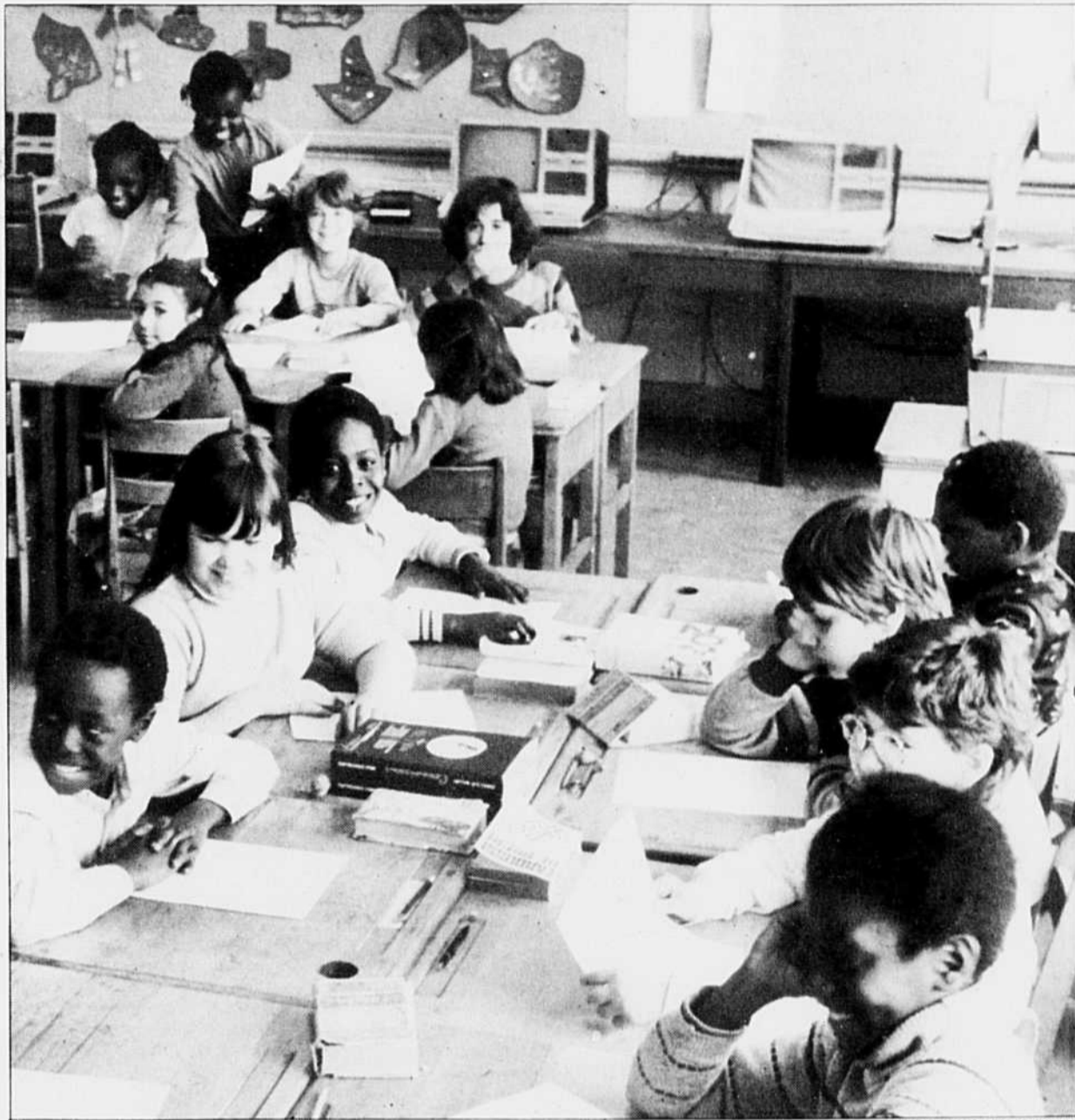
L'ADÉM est d'accord avec l'ensemble des moyens proposés pour améliorer la maîtrise du français tout en reconnaissant que cette énumération n'est pas exhaustive. Nous considérons que les moyens 4(1) et 5(2) sont de première importance. Le milieu familial demeure le point d'appui principal pour la poursuite de l'éducation du Québec comme société francophone.

### À Montréal, notre responsabilité de scolariser en français se heurte à l'attraction qu'exerce l'anglais dans notre contexte nord-américain

L'ADÉM est également en accord avec les sept moyens qui nous sont proposés à ce chapitre. Nous tenons à souligner le moyen 11 (3) qui met en évidence le rôle que doit jouer le ministère de l'Éducation dans l'octroi des ressources.

Certains des moyens proposés pour garantir un milieu éducatif français font couler beaucoup d'encre. L'ADÉM, à cet égard, veut rappeler certains faits :

- le MEQ, en ignorant les particularités du milieu scolaire montréalais, force celui-ci à travailler avec des moyens insuffisants pour réaliser l'intégration harmonieuse des allophones à l'école française;
- notre responsabilité de scolariser en français se heurte, à Montréal, à l'attraction qu'exerce l'anglais dans notre contexte nord-américain;
- les mesures d'obligation n'ont, en soi, aucun caractère discrimina-



La cohabitation interethnique dans les écoles de Montréal

PHOTO JACQUES GRENIER

toire lorsqu'une société décide d'affirmer sa légitimité;

— en l'absence d'une politique ministérielle appropriée au contexte montréalais, les membres de l'ADÉM, pédagogues et responsables des écoles françaises de la CÉCM, soutiennent les moyens 16(4) et 18(5). L'ADÉM souhaite que son adhésion à ces mesures d'obligation n'ait plus sa raison d'être dans un avenir prochain et invite de nouveau à la MEQ à se pencher sur la menace qui pèse sur le caractère français de nos écoles;

- les directions d'école s'inquiètent des effets que la confusion linguistique pourrait avoir sur le rendement général des élèves;
- les directions d'école de Montréal considèrent comme étant pri-

mordial que, par respect pour tous les intervenants scolaires, toutes les communications dans l'école soient faites dans une langue commune : le français;

— les directions d'école de Montréal appliqueront les moyens 16 et 18 avec le même jugement et le même discernement que pour les autres règles déjà inscrites au code de vie des écoles.

Nous désirons souligner, pour conclure, que les moyens 22(6), 23(7) et 24(8) doivent faire l'objet de décisions immédiates.

Évaluer le projet de la CÉCM en ne mettant en relief qu'une ou deux mesures résulte d'une analyse restrictive. L'enjeu est beaucoup plus important : il s'agit de savoir comment intégrer les jeunes allophones

qui fréquentent nos écoles pour qu'ils puissent jouer un rôle de premier plan dans une société francophone.

L'ADÉM se prononce aujourd'hui sur des difficultés qui relèvent d'un choix de société. Elle soulève donc les questions suivantes :

- la société québécoise est-elle prête à investir dans ses écoles les ressources nécessaires pour réussir une intégration harmonieuse des allophones ?
- l'intégration des allophones, déterminante pour notre avenir collectif, est-elle une priorité gouvernementale ?
- quel est le mandat des gestionnaires scolaires francophones qui vivent avec les dispositions de la loi 101 et qui constatent actuellement que le contexte français de certaines écoles

se détériore de façon inquiétante ? ; — quel est le sort qui attend nos écoles dans cinq ou 10 ans si leur caractère français n'est pas assuré par législation ?

L'Association des directions d'école de Montréal estime que le projet de la CÉCM s'inscrit actuellement dans le cadre de l'éducation d'un Québec francophone, accueillant, généreux et soucieux de son avenir.

Les directions d'école travaillent, chaque jour, avec les moyens dont elles disposent, à intégrer, le plus harmonieusement possible, au réseau des écoles françaises, des milliers de jeunes allophones.

Nous estimons que la CÉCM, en l'absence d'un véritable soutien du MEQ, doit adopter le projet de politique qu'elle propose.

L'ADÉM est toujours disposée à poursuivre son travail de réflexion et d'intervention et attend, impatientement, que les décideurs se mettent à la tâche. L'Association les assure de sa collaboration.

(\*) Il est à noter que, dans ce texte, le terme « école » désigne également un centre d'éducation des adultes.

(1) Article 4 — Publier un document d'information destiné aux parents francophones et contenant des suggestions sur la façon d'aider leurs enfants à maîtriser le français.

(2) Article 5 — Publier un feuillet périodique d'information, indiquant aux parents allophones, dans leur langue, ce qu'ils peuvent faire pour faciliter l'apprentissage du français chez leurs enfants et pour maîtriser eux-mêmes cette langue.

(3) Article 11 — Faire les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir une aide financière permettant de mener à bien la relance des bibliothèques scolaires, et faire une campagne visant à obtenir des fonds pour l'achat des livres.

(4) Article 16 — Généraliser la pratique qui consiste à inscrire dans les codes de conduite des écoles — ou codes de vie — l'obligation de parler français sur les lieux de l'école et dans toutes les activités scolaires organisées en dehors de ces lieux.

(5) Article 18 — Aider les écoles, qui ont de la difficulté à assurer un environnement français, à mettre en place des mesures incitatives et, lorsque nécessaire, les règles de discipline qui recréent cet environnement.

(6) Article 22 — Utiliser les ressources disponibles pour enseigner le français aux parents d'enfants inscrits dans les classes d'accueil et étendre ce programme en faisant les démarches administratives nécessaires auprès des ministères de l'Éducation et des Communautés culturelles et de l'Immigration.

(7) Article 23 — Préciser la fonction des agents de liaison pour qu'elle comporte le double objectif de défendre la présente politique et d'améliorer les échanges entre l'école et les communautés culturelles.

(8) Article 24 — Revoir l'organisation du travail des agents de liaison pour augmenter leur nombre et pour les affecter en priorité auprès des membres de leur propre communauté.

## Une image déformée de la pauvreté

### DOCUMENTS DE RECHERCHE

#### NOUVELLE PARUTION

#### LES PÂTES ET PAPIERS AU QUÉBEC, 1880-1980

Technologie, travail et travailleurs  
Jean-Pierre Charland

Rares sont les études sur l'industrie des pâtes et papiers. Pourtant, elle a longtemps occupé le premier rang pour la valeur de sa production au Québec. Ne fut-elle pas à l'origine du développement industriel de régions entières, comme le Saguenay et la Mauricie ?

Cet ouvrage propose une histoire de l'industrie québécoise des pâtes et papiers sensible aux changements des techniques de production et de gestion, et à leurs effets sur les travailleurs. Même dans les sections qui traitent d'économie ou de relations de travail, se profilent, en toile de fond, le grondement des turbines hydrauliques, le fracas des machines à papier, l'odeur obsédante des lessiveuses et la chaleur d'étuve causée par la vapeur d'eau; ailleurs, ils occupent le devant de la scène.

447 pages 24 \$

iqrc

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE  
14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4  
Tél.: (418) 643-4695

Fumer, c'est gaspiller

Argent et santé



### ANDRÉ BOURBEAU

L'auteur est ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle

**J'**AI PRIS connaissance du dernier rapport du Conseil des affaires sociales « Agir ensemble ». Comme vous m'invitez à le faire dans votre lettre du 3 avril, avant la publication du rapport, je tiens à vous transmettre certains commentaires sur les questions qui touchent plus directement le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Je sais gré d'abord au Conseil de reconnaître que la réforme de l'aide sociale « a mis l'accent sur les mécanismes de retour ou d'accès à l'emploi, (ce qui) permet d'espérer ». Je souscris également aux remarques formulées par le Conseil des af-

aires sociales sur la nécessité de faire tomber « les barrières artificielles qui se sont élevées entre les lieux de formation et les lieux de travail ».

J'accueille aussi favorablement vos observations relatives au besoin de tenir compte des conditions du marché du travail de chaque région et de faire appel aux forces vives du milieu. C'est l'orientation que nous prenons en matière d'adaptation de la main-d'œuvre. D'ailleurs, le crédit d'impôt à la formation de la main-d'œuvre annoncé dans le récent discours sur le budget s'inscrit dans cette optique de décentralisation et de partenariat avec les entreprises et les représentants des travailleurs.

Cela étant dit, le rapport « Agir ensemble » présente une image passablement déformée de la réalité de l'emploi et de la pauvreté au Québec. « Agir ensemble » soutient en premier lieu qu'il y a chez nous 850 000 personnes sans emploi, soit 28,6 % de

la main-d'œuvre active. Cette évaluation, spectaculaire en soi, résulte en fait de plusieurs erreurs méthodologiques importantes qui ont pour effet de grossir considérablement le contingent des personnes sans emploi.

#### Des erreurs frappantes

Je ne m'en tiendrais qu'aux cinq erreurs les plus frappantes :

1°) Le nombre de prestataires de la sécurité du revenu aptes et disponibles au travail n'est pas de 400 000 comme vous le soutenez mais au maximum de 203 700 personnes. Cette différence représente à elle seule un écart de 4 % du taux de chômage.

2°) Les travailleurs découragés, selon les estimations de Statistique Canada, n'atteignent pas le nombre de 102 000 comme l'indique le rapport mais ils forment un contingent de 12 000 personnes (définition restreinte) à au plus 69 000 personnes dans la pire des hypothèses.

3°) Le rapport utilise le nombre de chômeurs du seul mois de mars, qui est historiquement plus élevé que celui de la plupart des autres périodes de l'année. Durant l'année 1989, le nombre de chômeurs s'est établi en moyenne au Québec à 305 605, soit 50 445 prestataires de moins qu'en mars de la même année. Les analystes du Conseil des affaires sociales additionnent en outre les données de 1986 sur les travailleurs découragés, celles de 1988 sur les chômeurs et celles de 1989 sur les prestataires d'aide sociale.

4°) Plusieurs personnes sont com-

ptées deux fois dans la comptabilité élémentaire utilisée par les auteurs du rapport. D'abord, certains ménages reçoivent à la fois des prestations d'assurance-chômage et de la sécurité du revenu. De plus, bon nombre de travailleurs « découragés » se retrouvent fatalement dans le groupe des personnes aptes et disponibles au travail inscrits à la sécurité du revenu.

5°) Enfin, après avoir eu recours à ces méthodes statistiques peu orthodoxes, le Conseil calcule le taux de sans-emploi non pas par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre active (ce qui est universellement reconnu) mais sur la base du nombre de personnes réellement en emploi. Ce procédé, qui frise l'aberration statistique, a pour effet à lui seul de faire grimper de 6 % le taux de personnes sans-emploi.

Même si nous acceptons la définition du « taux de sans-emploi » utilisé par le Conseil, nous arriverions à un taux de 15 % en utilisant les chiffres réels et non pas à 28,5 %.

Il m'apparaît extrêmement déploratif que le Conseil des affaires sociales, sur la base de ces chiffres nettement erronés, dramatisent exagérément la situation de chômage au Québec. Le communiqué émis le 1er mai par le Conseil fait porter tout le poids du rapport « Agir ensemble » sur ces chiffres trompeurs. Le conseil des affaires sociales nous avait habitués, me semble-t-il, à plus de rigueur et de responsabilité.

De même, l'affirmation voulant que « le Québec n'a pas fait de progrès dans la lutte contre la pauvreté depuis dix ans » mérite d'être considérablement nuancée. S'il est vrai que le sort des familles monoparentales et des personnes seules ne s'est pas significativement amélioré, il en va différemment des autres ménages. Je vous signale qu'avec le nouveau régime de la sécurité du revenu, nous avons introduit une allocation logement dont les bénéficiaires principaux seront les chefs de famille monoparentale vivant en milieu urbain, soit ceux et celles qui devaient consacrer jusqu'alors au logement une part trop importante de leur revenu disponible.

Le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle a réalisé une étude sur l'évolution de la pauvreté, entre 1973 et 1986, sur la base des seuils de faible revenu de Statistique

Canada. On a considéré que les familles à faible revenu qui déboursent plus de 58,5 % de leur revenu pour l'alimentation, le logement et l'habillement sont dans une situation financière difficile. Cette étude indique notamment que :

Le taux de pauvreté des familles québécoises est passé de 21,8 % en 1973 à 14,8 % en 1986. En fait, le nombre de familles pauvres qui s'établissait à 306 000 en 1973 a été ramené à 286 000 en 1986.

Les familles dont le chef a entre 25 et 65 ans ont elles aussi connu un diminiution appréciable de leur taux de pauvreté qui a baissé de 20,5 % à 15,4 % entre 1973 et 1983. Le même phénomène s'observe pour les familles dont le chef a entre 45 et 64 ans. 19,5 % d'entre elles avaient des revenus inférieurs aux seuils de faible revenu en 1973; ce taux atteint présentement 13,3 %.

#### Une réalité qui commande une analyse nuancée

Les familles dont le chef a 65 ans et plus ont enregistré une chute de la pauvreté (de 34,7 % en 1973 à 15,6 % en 1986). En 1986, 6,4 % des familles dont le chef tire du travail sa principale source de revenu se situent en deça du seuil de faible revenu. Ce taux atteignait 14,5 % en 1973.

Je ne veux pas sous-estimer le phénomène de la pauvreté mais il m'apparaît excessif de soutenir que la société québécoise tout entière n'a accompli aucun progrès sur le terrain de la lutte à la pauvreté au cours de la dernière décennie. Les études réalisées par le Ministère démontrent que, tout en demeurant préoccupant, le problème de la pauvreté n'a atteint pas les sommets catastrophiques que semble avoir observés les analystes du Conseil des affaires sociales.

J'ai tenu à vous faire part de ces remarques parce que la réalité de l'emploi et de la pauvreté au Québec commande un regard nuancé de la part des intervenants, à plus forte raison lorsqu'ils ont le mandat de conseiller le gouvernement. Cette réalité est suffisamment préoccupante, il n'est pas nécessaire de la dramatiser faussement.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

Section du Québec  
**Planiforum**  
L'Association internationale de planification et de gestion stratégique  
en collaboration avec  
Le Bureau de Commerce de Montréal  
The Montreal Board of Trade

vous proposent la  
**Conférence annuelle 1990 de Planiforum**  
**BIENTÔT L'AN 2000**  
Vous êtes déjà en retard à moins que ...

Le mercredi 16 mai 1990  
de 8 h 30 à 17 h 00  
Hôtel Méridien à Montréal

Conférencier du déjeuner:  
Dr Kimon Valaskakis  
Président-fondateur de  
l'Institut Gamma  
Auteur du récent livre  
«Le Canada des années 90  
effondrement ou renaissance?»



Conférence animée par:  
Paul-André Comeau  
Rédacteur en chef du Devoir

Conférence et déjeuner:  
Membres: 175 \$  
Non-membres: 200 \$

Déjeuner seulement:  
Membres: 35 \$  
Non-membres: 40 \$

Information et inscriptions: (514) 878-4651

## Ottawa pris à partie par des groupes féministes

HULL (PC) — Les organisations féministes canadiennes ont décidé d'intensifier leur action auprès du gouvernement fédéral.

Tout en qualifiant de « régressives » les politiques d'Ottawa à l'endroit des femmes, Mme Ruth Rose, vice-présidente sortante du Comité d'action national sur le statut de la femme, la plus importante organisation féminine au Canada, a donné comme exemples la loi sur l'assurance-chômage, la taxe proposée sur les produits et services (TPS) et les coupures dans les programmes consacrés à la condition féminine. Selon elle, ce sont les femmes qui en subiront les conséquences et porteront l'odieux de ces mesures.

Elle a indiqué que le comité qui représente 573 groupes féministes n'acceptera pas sans se battre les politiques fédérales.

« Nous allons continuer à lutter », a-t-elle ajouté tout en soulignant que l'organisme deviendrait plus militant.

Pour sa part, Mme Lynn Kate, présidente sortante, croit que les réalisations du gouvernement touchant les femmes sont négligeables.

« Nos droits sont attaqués de partout », a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse. Elle a dénoncé les comités parlementaires qui selon elle font taire les porte-parole des femmes.

Elle estime de plus que le gouvernement fédéral a une attitude méprisante envers les femmes et que somme toute, il préférerait ignorer les questions féminines dans leur ensemble.

« Pour moi, le gouvernement est sans transparence », a-t-elle fait remarquer en faisant allusion au refus du caucus conservateur de rencontrer, mardi, les représentantes de l'association.

La présidente de la division Colombie-Britannique, Mme Diane Thorne, qui a organisé les manifestations contre les coupures dans les programmes, a dit que le secrétaire d'Etat au Multiculturalisme et Citoyenneté Gerry Weiner est passé maître dans l'art de « disparaître ». Il a refusé cette semaine à Ottawa de rencontrer le groupe.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration Barbara McDougall, la ministre de la Justice Kim Campbell et Mme Mary Collins, ministre responsable de la Condition féminine, ont accepté de discuter, lundi, avec les leaders de la coalition, mais seulement si une liste des questions leur était remise au préalable et si l'entretien était fermé aux médias.

Le groupe de coalition compte demander aux ministres l'abandon du projet de loi sur l'avortement et de la réforme de l'assurance-chômage, le rétablissement des subventions globales aux organisations féminines, la mise sur pied d'un programme de garderie nationale, le retrait de la TPS, le rétablissement de l'universalité des allocations familiales et la hausse des budgets de l'éducation.

Mme Thorne a précisé avoir obtenu des informations contradictoires sur le rétablissement des subventions de 1,2 million \$ annoncé la semaine dernière par la ministre Mary Collins.

Dans le budget de février dernier, les organisations féminines ont vu leurs subventions diminuer de 1,6 million \$. Quant aux 1,2 million \$, ils ne sont alloués que pour donner du temps aux 74 groupes féminins de trouver d'autres sources de financement.

« Nous ne savons pas d'où provient l'argent », a-t-elle indiqué.

« De plus, nous ne sommes pas certaines que le gouvernement sache lui-même d'où il provient », a-t-elle insisté.

Elle craint que ces subventions ne soient prises à même les programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dont les femmes sont bénéficiaires.

« Et si tel est le cas, nous n'en voulons pas de cet argent », a-t-elle souligné.

« Nous ne voulons pas de subventions aux dépens d'autres groupes de femmes », a-t-elle renchéri.

Les caucus du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique ont accepté de rencontrer le Comité d'action national sur le statut de la femme.

## Grève des fonctionnaires au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Les activités de la présidente Violeta Chamorro ont été perturbées par la grève générale illimitée des fonctionnaires qui a débuté hier au Nicaragua, les employés de la présidence s'étant joints au mouvement lancé par les sandinistes.

Mme Chamorro, qui a succédé le 25 avril dernier au président sandiniste Daniel Ortega, était privée hier de son service de presse, de ses photographes et du service d'informations internationales de la présidence.

De plus, les grévistes ont empêché la présidente de l'assemblée nationale, Miriam Arguello, d'entrer dans le bureau de Mme Chamorro. Malgré ses protestations, Mme Arguello a dû repartir.

« Ils sont obligés de me laisser entrer, ils n'ont pas le droit de faire cela », s'est écriée Mme Arguello devant des journalistes de l'AFP, qui tentaient eux aussi d'entrer dans

l'immeuble de la présidence.

Les 200 000 fonctionnaires nicaraguayens ont été appelés hier à se mettre en grève par la Confédération générale des travailleurs de l'Administration Publique (CGTAP, sandiniste). À la demande de la CGTAP, les fonctionnaires en grève occupent en outre leurs lieux de travail et en interdisent l'accès.

Les grévistes réclament un salaire minimum équivalent à 150 dollars américains (qui équivaudrait à une augmentation de 200 % de leurs salaires actuels).

Ils demandent également une amélioration de leurs conditions de travail et l'application de la Loi du service civil. Cette disposition, qui garantit la stabilité de l'emploi des fonctionnaires, a été suspendue par la présidente Chamorro.

La grève survient à la suite d'importantes augmentations des prix, notamment ceux de l'électricité (283 %) et des combustibles. Le mi-

nistre de la présidence, Antonio Lacayo, a expliqué mercredi dernier que les sévères mesures économiques prises par le nouveau gouvernement avaient pour objectif de redresser le pays après dix années de gestion sandiniste.

La grève a été qualifiée d'« illégale » par le ministre du Travail, Francisco Rosales. Si les fonctionnaires ne reprennent pas le travail, ils courent le risque d'être licenciés, comme le prévoit la loi, a ajouté le ministre.

« Nous ne bougerons pas d'ici, nous tiendrons jusqu'au bout », a affirmé l'un des employés qui occupent la présidence, Marvin Caldera.

La plupart des administrations publiques étaient touchées vendredi par la grève. En fin de journée, des grévistes se sont rassemblés devant la Centrale sandiniste des travailleurs (CST) pour marcher vers le siège du gouvernement.

Pour sa part, le Conseil permanent

des travailleurs (CPT), qui regroupe quatre centrales syndicales favorables au gouvernement de Mme Chamorro, a appelé les Nicaraguayens à « ne pas se laisser manipuler par des intérêts politiques ».

Par ailleurs, Mme Chamorro a annulé hier la réforme agraire lancée par l'ancien régime sandiniste, et annoncé que son gouvernement procéderait à une révision des confiscations de terres réalisées au cours des dix dernières années dans le pays.

La présidente a également déclaré, lors d'une conférence de presse à Managua, que tous les décrets et lois promulgués par le gouvernement sandiniste entre le 25 février et le 25 avril derniers seront réexaminés. « On ne peut disposer de façon arbitraire de ce qui constitue une part du capital de la nation », a-t-elle déclaré.

La réforme agraire a été annulée par deux décrets signés par la présidente.

## La Cour suprême expliquera jeudi les détails de la cause entendue à huis clos en février

OTTAWA (PC) — Les détails au sujet de la cause que la Cour suprême du Canada a entendue à huis clos le 2 février dernier pour « une question de vie ou de mort », seront rendus publics jeudi.

La Cour suprême a fait savoir, hier, que son verdict ainsi que le dossier comprenant les antécédents et les délibérations seront révélés au public.

Un représentant de la Cour suprême s'est refusé à tout commentaire sur l'affaire.

Quand la nouvelle à l'effet que le plus haut tribunal du pays avait tenu une audience à huis clos a été dévoilée, le mois dernier, elle a surpris les juristes qui ont estimé qu'elle pourrait servir de précédent à d'autres tribunaux qui pourraient eux aussi

être tentés de tenir des audiences hors de la présence du public.

Selon eux, de telles audiences devant le plus haut tribunal du pays sont sans précédent.

Après que Southam Inc. eut tenté de rendre la cause publique, la Cour suprême a indiqué qu'elle avait donné jusqu'à vendredi aux intervenants dans la cause pour faire valoir les raisons pour lesquelles le huis

clos devait être maintenu.

Le Cour a ajouté que s'il n'y avait pas d'objections de part et d'autre, la cause serait rendue publique.

Un porte-parole de la Cour suprême a souligné que le huis clos avait été ordonné parce qu'il « s'agissait d'une question de vie ou de mort pour certaines personnes impliquées dans l'affaire ».

constitutionnelle téléphonique ? « On parle en termes généraux de ce qui peut être fait. On discute du contenu de l'agenda de la deuxième ronde : la réforme du Sénat, les droits des autochtones et d'autres questions », a-t-il précisé, s'empressant d'ajouter qu'il voit difficilement comment « on peut, de façon précipitée, faire des propositions pour réformer le Sénat, qui pourrait possiblement modifier complètement l'équilibre des pouvoirs au Canada ».

Quelle est la différence entre ces négociations sur la deuxième ronde et la formule d'accompagnement proposée par le premier ministre McKenna ? À cette question, M. Bourassa répond qu'il ne peut commenter le contenu de la proposition McKenna, parce que cela l'entraînerait à se prononcer également les demandes des premiers ministres Filmon et Wells. « Tout ce que je peux dire, c'est que la suggestion de M. McKenna permet un débat public qui contribue à détruire le mythe sur Meech. Et c'est cela qui arrive présentement. Meech est mieux compris. »

Robert Bourassa a-t-il l'espoir que les pourparlers des prochains jours puissent provoquer un déboisement ? Il ressent chez ses homologues une ferme volonté de trouver une solution à l'impasse, soulignant toutefois que si le premier ministre Mulroney en vient à la conclusion qu'il vaut la peine de convoquer à nouveau les premiers ministres provinciaux, cette conférence constitutionnelle de la dernière chance devra avoir lieu avant la fin du mois de mai. « Après le commencement de juin, il sera trop tard. »

### ◆ CSN

est de 74 millions \$, le déboursé est d'importance mais, selon ses dirigeants, il n'a rien d'effrayant.

Les 10 millions \$ supplémentaires seront pris à même les excédents accumulés par le Fonds de défense professionnel (FDP) qui se chiffrent actuellement à 21 millions \$. Le trésorier de la centrale, M. Léopold Beaulieu a précisé que cette somme n'était pas exceptionnelle puisque dans le passé, le Fonds avait déjà versé de 16 à 18 millions \$ de prestations à des grévistes du secteur privé, au point d'obliger la centrale à mener une campagne pour renflouer ses réserves.

De toutes façons, ajoutait-il, le véritable impact de cette décision du congrès ne pourra être mesurée qu'à long terme.

En fait, c'est le précédent créé qui emble le plus la direction de la centrale.

Déjà, des syndicats avaient tenté, au cours du congrès, de modifier les règlements régissant la façon de disposer des fonds du FDP. Les règles actuelles ne prévoient pas nommément le remboursement automatique d'amendes ou de saisies de salaires, ce que les délégués du secteur public ont cherché à corriger. Leur amendement a finalement été battu, M. Larose ayant expliqué que le but du FDP était d'apporter une aide et non de rembourser des salaires.

Les délégués sont revenus à la charge avec l'avis de motion qui couvrait cette fois spécifiquement la situation créée par la loi 160. Et toutes les frustrations accumulées depuis les dernières négociations ont trouvé l'occasion de s'exprimer dans ce débat que les représentants du secteur public cherchaient à tenir depuis plusieurs jours.

Plusieurs des délégués qui sont intervenus devant le congrès ont fait état de l'exaspération de leurs 80 000 membres, de leur sentiment d'inéquité d'avoir accepté de faire la grève en comptant sur l'appui de la centrale et de finalement être si peu compensés des pertes subies.

Le débat ne fut pas facile, on a même pu entendre quelques huées isolées lorsque la présidente de la FAS, Mme Louméde, a indiqué qu'un remboursement total ne devait pas être une fin en soi et que le FDP était une caisse collective dont on de-

vait respecter les principes d'utilisation.

Même l'amendement apporté par le trésorier en début de séance hier matin, offrant 22 \$ par jour de représentations à tous les grévistes plutôt qu'un montant fixe de 110 \$ à ceux qui avaient fait la grève plus de trois jours, a été massivement rejeté tant il apparaissait insuffisant à des gens dont le salaire quotidien moyen tourne autour de 100 \$.

Le congrès a finalement tranché et la direction se demande maintenant si cette décision, toute exceptionnelle qu'elle soit, ne pourra pas dorénavant être invoquée lors d'autres conflits de travail.

La motion pourra malgré tout avoir un effet « positif » : seuls les membres qui auront payé leurs cotisations syndicales pourront être remboursés, a fermement affirmé le trésorier. Quelque 800 000 \$ de cotisations sont présentement en souffrance : la décision du congrès risque soudain d'en accélérer le paiement...

De même, la centrale espère récupérer les montants versés grâce à la contestation de la loi 160 qu'elle mène devant les tribunaux. Certains craignent toutefois que si les remboursements ont déjà été effectués auprès des membres, les tribunaux ressentent moins l'urgence de compenser des « travailleurs lésés ».

N'eût été de cette coûteuse décision, ce 55e congrès, qui s'était ouvert samedi dernier, se sera finalement déroulé de façon beaucoup moins mouvementée que prévu. Les propositions prônant l'implication des syndicats dans l'entreprise ont été adoptées sans opposition de fond, l'indépendance du Québec a rallié les troupes et les élections à l'exécutif ont confirmé la nouvelle approche de la centrale.

C'est un dénouement clair et une adhésion massive aux orientations de la centrale. Désormais, notre rapport de force va pouvoir se déployer en fonction d'objectifs portant sur le développement du Québec, a dit M. Larose en guise de bilan.

Il a également justifié sa prise de position en faveur de Monique Simard, dont le poste était fortement contesté par l'ancien président de la FAS, M. Yves Lessard, considéré comme un tenant de la ligne dure.

« C'était mon intention de rester neutre dans cette élection, mais compte tenu de l'enjeu politique, je n'ai pas voulu prendre de risque », a-t-il indiqué.

Le nouvel exécutif de la centrale se compose donc du président Gérard Larose, réélu sans opposition; du secrétaire général Pierre Paquette, qui a défait le tenant du poste depuis six ans, M. Michel Gauthier; de la première vice-présidente Monique Simard; de deuxième vice-présidente Roger Valois; de la troisième vice-présidente Céline Lamontagne et du trésorier Léopold Beaulieu. Ces derniers ont tous conservé leurs postes en dépit de la contestation à laquelle ils faisaient face.

### ◆ Wajda

Et depuis le retour d'Algérie des Juifs aux pieds noirs, bien des Juifs y faisaient enterrer leurs proches.

On a donc découvert qu'une quarantaine des tombes du cimetière juif de Carpentras avaient été profanées. Avec ce détail odieux on sortit de son cercueil le corps d'un octogénaire et on l'a empaillé. C'est-à-dire qu'on lui a enfoncé dans l'anus un manche de parasol, les versions varient. Mes sources : monstruosité, la réaction d'indignation est générale. Seul Le Pen a parlé d'une provocation de la part de la coalition antiraciste. Mais Le Pen n'est pas un fou isolé. Alors ceux qui émettaient des doutes sur la nécessité des films comme celui de Wajda viennent de se voir infliger un bien sinistre démenti.

Il n'y avait pas foule à la projection des *Portes ouvertes*, de l'Italien Gianni Amelio, le film d'ouverture de

la Quinzaine. Pour moi, une révélation. Palermé, 1937. Un homme commet trois meurtres et plaide coupable. Sa condamnation à mort paraît inévitable. Pourtant, le juge suppléant (Gian Maria Volonte) cherche à lui éviter la peine capitale. Ce qui ressemble à une opposition à la peine de mort est considéré comme suspect. Mais grâce à la complicité d'un juré, le juge obtient la vie sauve de l'accusé. Et il est muté très loin, dans la montagne.

Une peinture en petites touches du fascisme et de la Sicile, un scénario en or, une interprétation intense. Un film envoûtant. Pour les David di Donatello, les Oscars italiens décernés en juin. *Portes ouvertes* a obtenu 11 nominations, un record absolu.

C'est juste avant la projection du film de Monica Vitti, à l'inauguration de la section *Un certain regard*, que Pierre Viot, le président du festival nous a demandé une minute de silence pour le décès de Louis Marcorelle survenu la nuit précédente.

Les cinéastes québécois connaissent bien cet ex-critique du *Monde* qui s'accrochait mal de sa retraite après avoir révélé et défendu en France quelques cinématographies nouvelles, dont la nôtre.

On a beau aimer la comédienne Monica Vitti — dont le talent et la beauté furent pour beaucoup dans le succès de Michelangelo Antonioni —, mais son film *Scandale secret* est une bien petite chose très bavarde d'actrice comique.

### ◆ Libéraux

en faveur d'un rapport unanime et le moins long possible.

Selon Jean-Robert Gauthier, ses collègues devront comprendre qu'ils ont intérêt à se rallier, parce qu'ils n'ont pas « à se mêler de questions que seuls les premiers ministres peuvent régler ». « S'il y a des chicanes, on les réglera après », ajoute Marcel Prudhomme.

En pleine course au leadership, le débat qui reprend sur la constitution a encore davantage divisé le caucus libéral en factions. Mercredi matin, au cours d'un petit déjeuner, les troupes Martin et Chrétien ont même fait table à part pour concocter leur stratégie.

Les purs et durs contre le lac Meech se retrouvant tous dans le camp de Jean Chrétien, plusieurs l'enjoignent à contenir la fureur anti-accord de certains de ses partisans.

Plus discrets, les néo-démocrates ne se sont cependant pas encore engagés officiellement à souscrire aux conclusions du comité. En chemin pour la séance de travail d'hier, leur porte-parole, Lorne Nyström laissait entendre que certains éléments étaient encore en suspens. « Ça dépendra de beaucoup de choses », affirmait-il lorsqu'on lui demandait s'il s'attendait à ce que la rédaction du rapport tire à sa fin.

À la réunion de leur caucus cette semaine, les députés néo-démocrates auraient réitéré leur appui à la résolution adoptée par le parti à son congrès de Winnipeg, résolution dont plusieurs des grandes lignes rejoignent cependant le texte proposé par le premier ministre McKenna.

Donnée de base de ses travaux, le comité Charest préconisera l'adoption du lac Meech sans les délais prévus, avançant à son tour le véhicule d'une résolution d'accompagnement pour accommoder les provinces dissidentes.

Tout indique qu'il laissera aux premiers ministres le soin de s'entendre sur le lien à établir dans le temps entre le texte d'accompagnement et l'entente originale.

En plus de retenir les grandes lignes de la proposition McKenna, le comité avancera une formule pour assouplir les règles régissant la réforme du Sénat. Il pourrait également proposer un texte plus élaboré sur la question autochtone.

C'est à la lumière de ses recommandations que le premier ministre

## Erratum

Nous avons écrit hier par erreur dans le cahier spécial environnement que l'adoption de la loi sur les habitats fauniques se faisait attendre depuis sept ans. Nos lecteurs auront compris que ce projet de loi, adopté l'an dernier, n'est pas encore appliqué sept ans après avoir été promis.

### 12 mai

par la PC et l'AP

- 1986: le gouvernement soviétique annonce que six personnes sont mortes depuis l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.
- 1985: mort du peintre, sculpteur et écrivain français Jean Dubuffet, né en 1901; dans l'Okanagan, en Colombie-Britannique, le gel endommage poiriers et pommiers.
- 1983: première manifestation importante contre le régime militaire chilien: un jeune garçon est tué, 200 personnes sont arrêtées.
- 1982: les gardes du corps de Jean-Paul II maltraitent un prêtre intéressé, qui s'appropriait à poignarder le pape au sanctuaire de Fatima, au Portugal.
- 1981: un second militant de l'IRA succombe à une grève de la faim à la prison de Maze, près de Belfast.
- 1976: la société ITT reconnaît avoir versé 350 000 \$ US aux adversaires du président Salvador Allende, du Chili.
- 1975: Washington annonce qu'un bateau cambodgien a rayonné le cargo américain Arayassong dans les eaux internationales, à une centaine de kilomètres au large de la côte du Cambodge.
- 1970: Montréal est choisie pour organiser les Olympiques de 1976.
- 1965: l'Allemagne occidentale établit des relations diplomatiques avec Israël, ce qui entraîne une rupture des pays arabes avec Bonn.
- 1962: une loi est promulguée en Afrique du Sud qui prévoit la peine de mort pour sabotage.
- 1961: création des États-Unis du Congo, avec Léopoldville pour capitale.
- 1949: le blocus de Berlin par les Soviétiques prend officiellement fin.
- 1947: l'écrivain Gabrielle Roy, auteure de *Bonheur d'occasion*, devient la première femme à être invitée à siéger au sein de la Société royale du Canada.
- 1943: les combats cessent en Afrique du Nord avec la reddition des forces allemandes au Cap Bon, en Tunisie.
- 1937: couronnement de George VI, roi d'Angleterre.
- 1933: lancement du New Deal aux États-Unis.
- 1888: la Grande-Bretagne établit son protectorat sur le nord de Bornéo et le sultanat de Brunet.
- 1884: mort du pianiste et compositeur tchécoslovaque Bedrich Smetana, né en 1824.
- 1883: mort de Juliette Drouet, compagne de Victor Hugo, née en 1806.
- 1821: naissance de John Sweeney, évêque de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.
- 1809: Napoléon occupe Vienne.
- 1485: le roi de France Charles VIII est couronné roi de Naples.
- Il s'est né un 12 mai: Le chanteur-musicien Steve Winwood (1948); le chanteur français Michel Fugain (1942); le compositeur Burt Bacharach (1928); l'ex-gérant des Mets de New York, Yogi Berra, (1925); l'auteur canadien Farley Mowat (1921); le compositeur français Jules Massenet (1842-1912); le compositeur français Gabriel Fauré (1845-1924); Florence Nightingale, fondatrice du corps d'infirmières militaires anglaises qui se dévoua pendant la guerre de Crimée (1820-1910).

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Lavalin

dont 39 % seraient exempts d'intérêts.

Une source généralement bien informée proche du comité spécial qui a choisi Lavalin International plutôt que AEC a expliqué: « La proposition de Lavalin est plus intéressante sous trois aspects : le financement, la tarification, les risques minimums ».

Le gouvernement thaïlandais a déjà indiqué qu'il financerait le projet jusqu'à 25 %.

Si Lavalin obtient l'accord final, le groupe québécois dirigera le système pendant 30 ans avant de le remettre au gouvernement et comptera sur les ventes des tickets pour couvrir sa mise de fonds.

## WEEK-END

### SAMEDI

L'Organisation pour la sauvegarde du droit des enfants vous invite à une journée d'informations et d'échanges sur le divorce et la séparation, aujourd'hui de 10 h à midi et de 14 h à 16 h, au Holiday Inn Crown Plaza, 420 rue Sherbrooke ouest à Montréal.

Le Centre Rigpe Dorje vous invite à une conférence intitulée: *Le corps, maladie ou en santé*, aujourd'hui à 14 h, le dimanche 13 mai à 14 h, *Symptômes et diagnostics*, au Centre Tara, 328 rue Ontario est à Montréal. Rens.: 499-9044.

Le Service de l'enseignement aux adultes du Collège Marie-Victorin vous propose un programme d'études pour travailler auprès des gens âgés. Rens.: 328-2817.

Les cours du samedi de l'UQAM offrent cet été des camps de jour en arts plastiques pour les jeunes de 7 à 16 ans. Inscriptions sur place, aujourd'hui de 9 h à 17 h, à la grande place du pavillon Judith-Jasmin, 405 rue Ste-Catherine est. Rens.: 987-3453.

Forum lutte ouvrière vous invite à une conférence intitulée: *La libération des femmes à Cuba: des pas de géant!*, ce soir à 19 h 30, à la Librairie Pathfinder, 6566, boul. St-Laurent à Montréal. Rens.: 273-2503.

Soirée-casino au profit de nos 2 programmes jeunesse, ce soir de 20 h à 2 h, à l'Auditorium de Verdun, 1410, boul. La-salle. Réserv.: 767-9967.

Environnement Jeunesse, mouvement d'éducation relative à l'environnement, vous donne maintenant accès à son service de conférences. Rens.: 252-3016.

Le Club de soccer de Longueuil est à la recherche d'arbitres pour la saison 1990. Les personnes recherchées doivent être âgées de 16 ans et plus. Un intérêt réel pour le soccer doit également les animer. Pour tout renseignement, communiquez avec le 646-8691.

L'Association québécoise de gemmologie (étude des pierres précieuses) organise une super soirée casino, ce soir à 20 h, à l'Insectarium de Montréal, 4581 Sherbrooke est à Montréal. Rens.: 455-8628.

### DIMANCHE

Marché aux puces au Ciné-Parc Bromont (sortie 78 autoroute des Cantons de l'Est), les samedis et dimanches de 9 h à 17 h, jusqu'au 11 novembre 1990. Rens.: 243-0112 et 243-4293.

La bibliothèque Yves-Thériault, 670 Place Publique à Ste-Dorothée, Laval, présentera le lundi 14 mai à 19 h 30 une conférence intitulée: *La violence chez l'adolescent*. Inscr. avec Mme Ginette Cyr. Entrée libre. Rens.: 662-4552.

Groupe Nature et Patrimoine organise une excursion du 19 au 21 mai des sites patrimoniaux, maisons et églises ancestrales, manoirs et musées de l'île d'Orléans et de la Côte de Beaupré. Inscr.: 681-1303 (Gilles Simard).

À toutes les anciennes du couvent des sœurs de Ste-Anne de St-Ambroise de Kildare, des retrouvailles ainsi que le dévoilement d'une plaque commémorative auront lieu le 10 juin 1990. Renseignements avant le 20 mai au 667-0875.

Aujourd'hui à 11 h, conférence de Jean-Claude Planchard intitulée: *Trois joyaux d'Alsace-Lorraine: Strasbourg, Nancy et Colmar*, à 13 h 30, film de Jean-Pierre Lefebvre *Alfred Laliberté, sculpteur*, à 15 h, même film en anglais, à l'Auditorium Maxwell Cummings du Musée des beaux-arts de Montréal. Rens.: 285-1600.

Un concours inter-universitaire de vidéo d'art aura lieu à l'UQAM les 14 et 15 mai 1990. Ce concours intitulé *Événement Vidéo d'art 1989-90* a pour but de promouvoir la diffusion d'oeuvres vidéo-graphiques de jeunes créateurs et d'encourager la relève. Les visionnements auront lieu à 14 h et à 20 h, à la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin, 405 rue Ste-Catherine est à Montréal. Rens.: 987-4050.

Brunch information en environnement tous les dimanches de 10 h à 12 h au restaurant Le Commensal, 2115 rue Ste-Denis à Montréal. Rens.: 287-7392 ou 766-9616.

Le Centre des femmes de Montréal, 3585 rue St-Urbain, propose une gamme de cours semi-privés en informatique. *Introduction au Wordperfect 5.0* est offert les 19 et 20 mai de 9 h à 17 h. Rens.: 842-1069.